

Le débat d'orientations budgétaires doit permettre d'informer sur la situation économique et financière du syndicat mixte mais aussi sur ses engagements pluriannuels.

La loi du 6 février 1992, dans ses articles 11 et 12, a étendu aux régions, aux communes et aux syndicats composés de communes de plus de 3 500 habitants l'obligation d'organiser un débat sur les orientations générales du budget qui était déjà prévu pour les départements (loi du 2 mars 1982).

Le débat est obligatoire et doit avoir lieu dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget et dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Il s'agit d'une obligation d'information des élus. Le débat a pour objet de préparer l'examen du budget en donnant aux membres de l'organe délibérant, en temps utile, les informations qui leur permettront d'exercer, de façon effective, leur pouvoir de décision à l'occasion du vote de celui-ci.

Il doit donner lieu à une délibération. La note de synthèse est obligatoire (rapport d'orientation budgétaire), et outre sa transmission aux élus, elle doit être rendue publique (mise en ligne sur Internet...) ainsi que le prévoit la loi NOTRE.

Le débat doit porter sur :

- les orientations générales du budget de l'exercice à venir,
- les engagements pluriannuels envisagés,
- l'évolution et les caractéristiques de l'endettement, des ressources de la collectivité.

Sommaire du rapport d'orientation budgétaire :

	<i>Page n°</i>
<i>1-Contexte général et grandes orientations de l'année 2019</i>	<i>2</i>
<i>1-1 Contexte 2019</i>	<i>2</i>
<i>1-2 Priorités pour 2019</i>	<i>7</i>
<i>1-2.1 Révision de la charte</i>	<i>9</i>
<i>1-2.2 Commission patrimoines naturels</i>	<i>11</i>
<i>1-2.3 Commission eau et milieux aquatiques</i>	<i>13</i>
<i>1-2.4 Commission aménagement du territoire, urbanisme, paysage</i>	<i>15</i>
<i>1-2.5 Commission diffusion des connaissances</i>	<i>17</i>
<i>1-2.6 Commission développement économique</i>	<i>18</i>
<i>2-Évolution des ressources</i>	<i>20</i>
<i>3-Principaux postes de dépenses du budget fonctionnement du Parc</i>	<i>22</i>
<i>3-1 Evolution de l'effectif et de la masse salariale</i>	<i>22</i>
<i>3-2 Évolution des charges de fonctionnement</i>	<i>26</i>
<i>3-3 Évolution du budget de fonctionnement consacré aux actions</i>	<i>27</i>
<i>3-4 Les investissements</i>	<i>28</i>
<i>3-5 Endettement</i>	<i>31</i>
<i>3-6 État des provisions constituées</i>	<i>29</i>
<i>4-Le budget de la Régie d'aménagement et de gestion des sites naturels fréquentés</i>	<i>32</i>
<i>4-1 Section de fonctionnement</i>	<i>32</i>
<i>4-2 Section d'investissement</i>	<i>33</i>

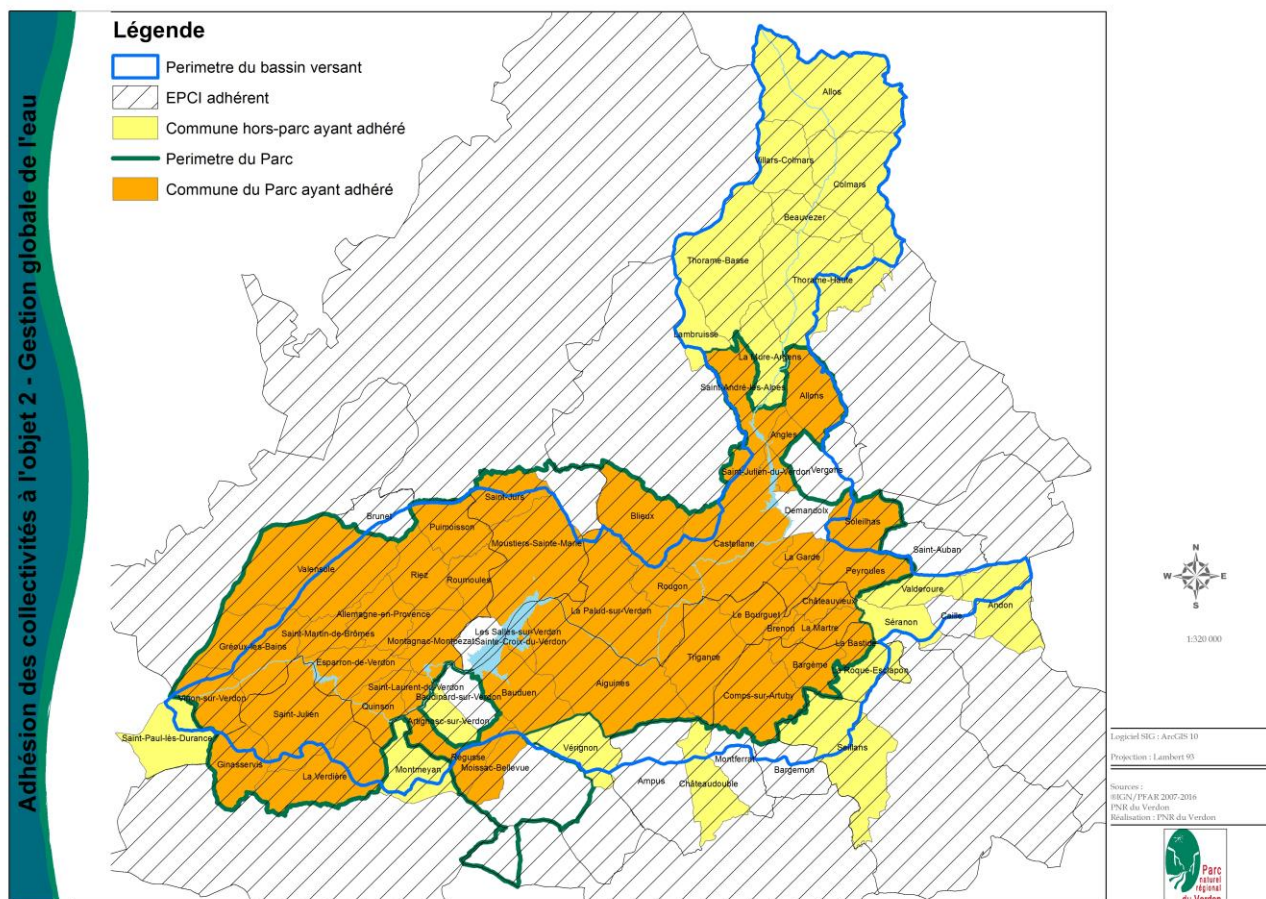
1- Contexte général et grandes orientations de l'année 2019

Le premier objectif du DOB est de mettre en discussion les priorités d'intervention de la structure dans le contexte financier et administratif de celle-ci.

1-1 Contexte 2019

Suite à la réforme territoriale qui a impacté l'organisation et la répartition des compétences sur le territoire du Verdon, et dans le cadre des échanges en cours, il a été proposé aux **intercommunalités** d'adhérer au syndicat mixte de gestion du Parc (sur les 2 objets). Une modification statutaire qui avait ainsi été proposée en 2017 a été validée par arrêté du préfet le 14 mai 2018 pour reconnaître la position active des intercommunalités en tant que membres délibérants mais également créer un deuxième objet au syndicat mixte pour « la gestion globale du grand cycle de l'eau ».

Pour rappel, 63 communes sont maintenant adhérentes au syndicat dont 40 aux deux objets « mise en œuvre de la charte du Parc » et « gestion du grand cycle de l'eau ». Pour les EPCI : 4 (sur 6 concernées) ont adhéré à l'objet 1, et 8 (sur les 9 concernées) à l'objet 2. La ville de Digne-les-Bains a également délibéré pour intégrer le syndicat en tant que ville-porte et Draguignan le fera également en février.



Une nouvelle modification des statuts a été proposée en 2018 pour permettre d'acter quelques évolutions attendues dans la gouvernance de tous les Parcs de la région, dont le développement de la représentation de l'ensemble Région-Départements (jusqu'à un objectif de 49 % des voix en formation plénière) tout en maintenant une représentation majoritaire pour l'ensemble des collectivités locales (communes et intercommunalités avec un objectif de 51 %). Cette modification propose également l'intégration des villes-portes ainsi que des ajustements de notre fonctionnement comme la possibilité de mobiliser de nouvelles recettes pour le syndicat mixte (*in house*, 1 % pour le Verdon). Cette modification a été débattue et validée sur le principe, mais pour limiter le nombre de

consultations des adhérents liées à des évolutions des statuts, elle sera finalement regroupée avec les modifications qui découleront des choix liés à l'intégration par le syndicat mixte de la compétence **GEMAPI** qui seront faits par le comité syndical dans le courant du 1^{er} semestre 2019.

En conséquence, le deuxième semestre 2019 permettra d'organiser la mise en œuvre de cette nouvelle compétence GEMAPI à l'échelle du bassin versant du Verdon et ainsi **préparer un budget GEMAPI pour 2020 avec les intercommunalités** qui adhèreraient au syndicat pour cet objet. Il faudra également modifier l'organisation du syndicat (règlement intérieur, projet d'équipe, organigramme) pour mettre en œuvre ce nouvel objet.

D'autre part, la **loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages** votée en août 2016 a introduit de nouvelles dispositions qui seront à intégrer lors de la révision de la charte ; parmi elles, celle sur la durée de validité des chartes : vu la complexité et le coût de révision des chartes, la loi prévoit **d'allonger leur durée de 12 à 15 ans**. Suite à la saisine de l'État par le Conseil régional, le Parc a obtenu en 2018 la confirmation de la prolongation de la validité de sa charte jusqu'au 27 février 2023.

Dans la perspective de cette nouvelle échéance, la démarche de **révision de la charte** a démarré en 2018 avec une première discussion en comité syndical de décembre autour de la définition du périmètre d'étude de la nouvelle charte. Celui-ci sera validé par le Comité syndical du Parc du 30 janvier 2019 en vue du démarrage du bilan évaluatif de la charte actuelle. En 2019 seront réalisés en priorité le diagnostic du territoire et l'évaluation de la précédente charte qui vont fortement mobiliser l'équipe technique, et de nombreuses réunions vont être organisées pour mobiliser les instances du syndicat mixte. En fin d'année, un forum sera organisé pour associer les habitants et les partenaires du Parc. Les objectifs de la prochaine charte seront définis en 2020, après les élections municipales. La période qui s'ouvre et qui va permettre de préparer le futur projet de territoire du Verdon est hautement stratégique et sera au cœur des travaux du syndicat et mobilisera une grande part de ses ressources jusqu'en 2023.

Le **contexte financier** du Parc est resté tendu en 2018, comme en 2017. Les réductions des dotations de l'État aux collectivités et les politiques de sobriété budgétaire des membres du Parc obligent à maintenir notre rigueur de gestion et à développer une prudence extrême dans la prévision budgétaire du syndicat. Elles vont désormais obliger le Parc à concevoir une diversification de ses ressources qui pourra passer par l'identification de nouveaux partenaires, la réponse à des appels à projets mais aussi par la construction d'un système de valorisation d'un certain nombre de services qu'il rend à ses adhérents (hors des services de base à définir, voir ci-après).

La recherche des moyens de mise en œuvre du programme d'actions prioritaires du parc se fait de plus en plus en direction des **fonds européens**, ce qui génère une augmentation forte de la charge de travail en terme de suivi administratif et financier, mais également un impact fort dans l'équipe technique qui est amenée à se mobiliser régulièrement et par à-coups pour répondre aux **appels à projets**, ce qui génère du retard sur les autres actions prévues.

Ainsi une grande part du travail fait par l'équipe, ces dernières années, a porté ses fruits et permis de valider tous les outils financiers 2015-2020 du Parc et du territoire, et de les mobiliser pour financer des actions :

- Le **programme européen LEADER 2015-2020 grand Verdon**, monté par le Parc et le Pays A3V, a été validé pour 1,8 M€ de FEDER et 1,2 M€ de crédits régionaux et départementaux : le nouveau groupe d'action locale qui le pilote a été constitué et a programmé en 2017 et 2018 déjà près de 40 % de l'enveloppe globale des crédits disponibles. Parmi ses objectifs prioritaires, le programme LEADER permet entre autres de financer la construction de la destination touristique Grand Verdon souhaitée par le Parc et la réalisation des projets facilitant la transition écologique de l'agriculture, la mobilité à l'échelle du territoire et la valorisation des patrimoines emblématiques du Verdon. Certaines enveloppes thématiques étant déjà épuisées, un redéploiement de crédits prévus initialement pour les actions de coopération avec d'autres territoires a été validé fin 2018 pour réabonder les enveloppes thématiques les plus consommées (valorisation des patrimoines, créations d'activités économiques, agricoles ou d'économies d'énergie). Des appels à projets

vont être relancés en 2019 sur ces thématiques et pour soutenir des actions de coopération entre territoires, et par exemple entre parcs (de Provence-Alpes-Côte d'Azur, de France ou d'Europe).

- Dans le cadre du programme de développement du massif des Alpes (POIA), **le programme régional Espace valléen « voir le Verdon en Grand »** a été proposé par le Parc et validé en 2016. Le montant total du programme s'élève à 3 millions d'euros et le total des aides du partenariat de massif (Europe, ÉTAT, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur) est de 2 millions d'euros. Fin 2018, l'essentiel de l'enveloppe financière apportée par le Conseil régional a été programmée, l'année 2019 permettra de programmer les derniers projets qui consommeront le solde des crédits de l'Europe et de l'État.
- **Le contrat rivière Verdon 2016-2021** a été construit et son plan de financement global a été validé par l'ensemble des partenaires en 2016. Il présente environ 50 M€ de budget répartis entre 200 projets portés par 44 maîtres d'ouvrage. Il permet de mobiliser des financements spécifiques de l'Agence de l'eau, de la Région et des départements pour maintenir la qualité exceptionnelle de l'eau du Verdon, assurer sa bonne gestion et préserver les milieux naturels liés à l'eau. Il permet au parc de mener différentes actions sur l'aide aux communes pour des rénovations de stations d'épuration, la formation des professionnels de l'eau vive aux enjeux environnementaux, l'accompagnement des communes pour les économies d'eau dans les bâtiments publics, le suivi et la préservation des zones humides...).
- **Le programme Territoire à énergie positive et pour la croissance verte (TEPCV)** : la candidature commune montée par le Parc et le Pays A3V a été acceptée en 2016. Elle permet un soutien aux investissements pour la performance énergétique du patrimoine des communes et communautés de communes de notre territoire (rénovation énergétique des bâtiments, éclairage public...). La convention signée le 19 mai 2016 à Paris nous permet d'apporter un soutien à 16 projets des territoires Parc et Pays pour un montant total d'un million d'euros et un soutien direct de l'État au travers le programme TEPCV de 500 000 euros. En 2018, le programme TEPCV a permis au Parc d'acquérir deux véhicules électriques en 2018, de poursuivre et de renforcer nos actions sur la biodiversité (inventaires citoyens sur la commune de La Martre et la mise en œuvre de l'Observatoire de la biodiversité). Au total, ce sont plus de 30 projets, d'équipements communaux pour l'essentiel, qui ont pu être soutenus sur le territoire. Une troisième phase du programme a été actée en 2018 autour du dispositif des certificats d'économie d'énergie (CEE) qui a permis de financer la rénovation du patrimoine d'éclairage et de bâti public des collectivités du Verdon à hauteur d'environ 1 M€ (sur le territoire du Parc, de la CCAPV et de la CCLGV). Le Parc a déposé, en 2018, une réponse à un appel à projet de l'État pour poursuivre la mobilisation des CEE sur une quinzaine d'actions d'équipement et de développement de services sur le territoire qui permettraient de mieux organiser et faciliter les déplacements (navettes, maillage du territoire et des sites fréquentés...). La réponse devrait être connue début 2019.
- **Les CRET** (contrats régionaux d'équilibre territoriaux) des 4 pays couvrant le Verdon (Haute Provence, pays Dignois, Pays A3V et Provence Verte) ont été montés avec la participation du Parc qui les a cosignés après avoir donné un avis détaillé sur chacun d'eux. Le Parc a également porté l'animation et la rédaction du CRET du Haut Var à la demande des communautés de communes Lacs et Gorges du Verdon et Artuby-Verdon qui n'étaient concernées par aucun pays. Des avenants aux CRET en place ont été signés fin 2018 ou le seront au 1^{er} trimestre 2019, avec les EPCI qui ont succédé aux pays (disparus en 2018) pour compléter les premières enveloppes financières contractualisées initialement.
- **La Convention d'objectifs 2015-2020** du Parc du Verdon a été signée le 12 octobre 2015 avec la **Région, l'État** et les **deux départements (en 2016)** ; elle est ensuite déclinée en annexe opérationnelle pour 2 ans. La nouvelle feuille de route régionale pour les parcs actée fin 2017 devrait permettre sa relance attendue en 2018, en 2019. La compétence « Parc naturel régional » étant une compétence régionale, les relations entre le conseil régional et les syndicats de Parcs sont très fortes. Principal partenaire technique, **la Région**

Provence-Alpes-Côte d'Azur contribue majoritairement au financement du syndicat, aussi bien sur son fonctionnement (cotisation) que sur son programme d'actions (au travers de la convention d'objectifs). Si la cotisation actée dans les statuts est préservée, il en est autrement des financements du programme d'actions. En effet le budget du service des parcs du Conseil régional a été largement impacté en 2018 par l'arrivée du nouveau parc de la Sainte-Baume en 2017, cumulée aux nouvelles restrictions budgétaires régionales de 2017 et 2018. En 2019, une nouvelle baisse est annoncée suite à la baisse des dotations d'État aggravée par des pénalités que celui-ci impose aux collectivités dont le budget a augmenté plus que prévu dans les textes. Comme en 2018, cette évolution négative des crédits régionaux destinés aux parcs nous inquiète et va impacter directement différentes actions phares pour le syndicat mixte :

- le programme pédagogique du Parc,
- le fonctionnement de la régie,
- la gestion du domaine de Valx,
- le dispositif écocardes.

Cependant, **malgré la recherche de financements alternatifs, plusieurs actions préalablement financées par le service PNR de la Région ne le seront plus en 2019**. Il est donc proposé, comme en 2017 et 2018, de programmer des actions aux budgets plus réduits et de mettre en attente des pans entiers d'actions du Parc dont le financement n'est pas sécurisé.

Le programme d'actions éducatives du Parc est particulièrement concerné par cette situation : l'enveloppe régionale ne permet plus que le financement du temps d'animation et de quelques animations. Aucune action ne pourrait être menée sans le recours à d'autres sources de financement (le contrat rivière finance des actions pédagogiques sur la thématique de l'eau, par exemple). Les actions liées à l'agriculture et menées en partie sur la ferme pédagogique de Valx seront réduites. Après les premiers essais réalisés en 2018, certaines animations seront menées en direct par le personnel du Parc pour tester des ateliers qui pourraient être proposées aux habitants et aux visiteurs pour développer de nouvelles recettes.

Sont également concernés l'animation de la régie et du plan de gestion de Valx, et le dispositif écocardes. Concernant les écocardes, malgré les solutions trouvées en 2018 (grâce au dispositif régional Guerre du feu) et le soutien de nos partenaires, équilibrer le financement du dispositif complet représente chaque année un vrai défi. Les communes ayant elles aussi des moyens en baisse, les renforts locaux auprès de communes demandeuses n'ont pu être mis en place en 2018. Un partenariat ponctuel renforcé a été possible avec EDF à l'occasion de la vidange du lac de Quinson. D'autres pistes sont en cours d'étude avec les EPCI qui pourraient être intéressés par les services que peuvent rendre les écocardes en lien avec certaines de leurs missions (randonnée, information touristique, signalétique...). De nouveaux projets pourraient aussi permettre de financer leur temps de travail en cas de lancement d'opération de nettoyage/dépollution de sites à enjeux touristiques liés à l'eau, avec la Région ou avec EDF.

Dans ce contexte et en lien avec la création d'objets supplémentaires du syndicat mixte (gestion du grand cycle de l'eau et GEMAPI), des évolutions dans l'organisation de la structure seront à proposer en 2019. Les vice-présidents ont défini une « typologie » des actions du Parc en identifiant leurs objectifs et l'intérêt à agir du Parc. Cette priorisation s'est faite en tenant compte de la répartition des compétences entre communes et intercommunalités et des attentes du Conseil régional exprimées dans la feuille de route votée en juin 2017.

Plusieurs « types d'actions » ont ainsi été identifiés correspondant à des modalités financières différentes :

TYPE D'ACTION	MODALITES D'AUTOFINANCEMENT *
Mission sur laquelle le Parc est chef de file/maître d'ouvrage en lien avec les objectifs de la charte	Mission autofinancée par les cotisations (objet 1)
Mission de conseil et d'accompagnement de premier niveau assurée par le Parc de projets en maîtrise d'ouvrage des communes, association, établissements publics de coopération intercommunale au titre de la charte	Mission autofinancée par les cotisations (l'objet 1)
Mission exercée au titre du SAGE	Mission autofinancée par les cotisations (objet 2)
Accompagnement ou conseil de premier niveau sur les projets inscrits au titre du SAGE ou Contrat rivière	Mission autofinancée par les cotisations (objet 2)
Mission exercée au titre de GEMAPI	Mission autofinancée par les EPCI (objet 3)
Mission assurée par le Parc, par délégation, pour le compte d'un (ou plusieurs) de ses membres	Mission financée par le(s) délégataire(s), pouvant être pluriannuelle
Mission assurée par le Parc en partenariat avec d'autres structures	Mission cofinancée
Vente de services (ingénierie, gestion...) ou de biens (éditions, produits touristiques...)	Mission financée par les recettes des ventes

**À cet apport d'autofinancement, sont ensuite ajoutées les différentes aides (subventions publiques, mécénat...) obtenues*

Si l'objectif n'est pas de réduire les capacités d'intervention du Parc, la démarche aura comme conséquences de diversifier les modalités de financement de ces actions. Certaines ne pourront donc se poursuivre que si des financements nouveaux ou différents sont trouvés.

Exemples d'actions qui resteraient « cœur de métier du Parc » et donc financées sur cotisations :

- Porter à connaissances et conseils, assistance à la réalisation de documents d'urbanisme,
- Avis personnes publiques associées,
- Inventaires et suivis du patrimoine, valorisation globale,
- Information, édition de fiches pratiques, formations,
- Accompagnement à la définition de schémas de circulation motorisée à l'échelle de massif,
- Portage d'études globales, de démarches d'animation territoriales, animation de programmes financiers...

Exemples d'actions qui pourraient être financées par les bénéficiaires directs :

- Aide à la réalisation de projets locaux (communaux, intercommunaux) de valorisation des patrimoines où le Parc pourra apporter de l'ingénierie de conception, mise en œuvre technique, administrative ou financière,
- Accompagnement poussé d'une commune sur un projet précis : remise à plat de la signalétique, projet d'aménagement, éco-quartier, chantier de restauration d'un édifice patrimonial...
- Aide à l'instruction des dossiers d'autorisation pour les manifestations sportives à la charge des communes,
- Cartographie et analyses du statut des chemins d'une commune,
- Renforts géographiques des effectifs d'écogardes,
- Réflexion à mener sur la participation au financement des activités pédagogiques, des stages et formations...

Ces listes ne sont ni exhaustives, ni validées ! Avant de proposer une validation complète en comité syndical de ces nouvelles modalités d'intervention, il est important de définir plus précisément les règles et les outils qui permettront un bon fonctionnement. Le travail doit se poursuivre en 2019.

Pour répondre aux difficultés financières, il est également nécessaire de maintenir, voire développer, nos **partenariats** en cours avec les grands acteurs privés du territoire qui cofinancent nombre d'opérations du Parc et des projets des communes :

- la convention avec **EDF** (2017-2023),
- la convention avec **la SCP** (2014-2020) en cours de validité (en particulier avec le soutien des projets communaux autour de l'amélioration des stations d'épuration pour un montant annuel de 350 000 euros),
- des partenariats plus ponctuels sur des opérations avec des fondations telles que **l'Occitane**,
- des partenariats à initier avec de nouveaux partenaires comme la **Caisse des Dépôts et Consignation** et sa nouvelle stratégie « Banque des territoires ». Un premier soutien financier a pu être négocié en 2018 pour travailler sur l'étude du modèle économique des projets phares de l'Opération Grand site, comme le projet de route des crêtes.

Nous poursuivons également la construction du futur **fonds de soutien 1 % pour le Verdon** et de son test avec le partenariat construit avec ÉCOCINÉ Verdon; cet outil soutiendra à terme l'autofinancement des projets portés par la régie d'aménagements des sites naturels du Parc. En 2018, le 1 % a été appliqué à la carte de randonnée des gorges du Verdon, créée et vendue par le Parc, et a permis de collecter 6 392 € (soit 3 fois plus qu'en 2017). Cette somme sera affectée à l'autofinancement du projet du point Sublime porté par la Régie.

De nouveaux partenariats sont également en construction avec les **villes portes du Parc** : en 2017, une convention a été signée avec la ville de Draguignan et s'est traduite par une action de valorisation des relations historiques et actuelles entre les deux territoires (courrier scientifique, exposition et manifestations) en septembre 2017. Une autre action de partenariat est en construction avec la ville de Digne-les-Bains. La modification des statuts du syndicat, entamée en 2018 et qui devrait se finaliser début 2019, pourrait permettre d'intégrer les villes-portes à la gouvernance du Parc, intégrer ainsi de nouveaux projets et renforcer nos moyens.

1-2 Priorités pour 2019

Les propositions d'actions pour 2019 sont faites dans la continuité des dispositifs du programme d'action pluriannuel de 2015-2018. L'année 2019 va donc être essentiellement consacrée à finir la mise en place d'opérations de longue durée démarrées en 2017 et 2018, à poursuivre nos activités classiques, et à lancer un nombre limité de nouvelles actions. En effet, il est essentiel de retenir pour 2019 un programme d'action annuel qui tienne compte du besoin vital pour l'avenir du Parc d'une mobilisation importante de l'équipe technique autour du processus de révision de la charte. Les commissions thématiques ont donc tenu compte de ce contexte exceptionnel dans leurs propositions.

Les actions du Parc s'adressent à différents partenaires :

AVEC LES COMMUNES	<p>Actions se traduisant par de l'accompagnement de projets (technique ou recherche de financements) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • appui au montage de chantiers de restauration du patrimoine bâti, • permanences du conseil architectural, • accompagnement à l'évolution des documents d'urbanisme communaux ou intercommunaux, • réduction des consommations en eau dans les bâtiments publics avec les communes volontaires, • mise en place du programme d'actions pédagogiques / écoles, collèges, lycées (avec appui à la mise en place de la mesure 100 du Plan climat régional), • accompagnement des projets d'économie d'énergie et de réduction de l'éclairage nocturne • élaboration de plans concertés de maîtrise de la circulation motorisée en espaces naturels, • possibilité de renforts géographiques d'écogardes pour les communes
--------------------------	--

	<p>demandeuses,</p> <ul style="list-style-type: none"> • accompagnement des projets de station d'épuration, toilettes sèches et autres actions prévues au Contrat rivière, • Travaux d'entretien de rivière, • aide au financement de projets communaux obtenue par le Parc : STEP et toilettes sèches via la convention SCP, projets de la Régie via le 1 % Verdon, • vergers communaux, • études de faisabilité ou AMO sur des projets d'accueil en espace naturel (Régie). <p>Plus ponctuellement, réponse à des sollicitations, mise à disposition de données via le système d'information territorial... rapports d'observation des écogardes.</p>
<p>AVEC LES INTERCOMMUNALITÉS</p>	<p>Les sujets de coopération avec les intercommunalités sont nombreux.</p> <p>En 2019, le Parc sera amené à solliciter l'adhésion au syndicat mixte des communautés de communes et d'agglomérations n'ayant pas adhéré pour l'objet Parc suite à la modification des statuts (actée en 2018), à savoir la Communauté de communes Provence Verdon (CCPV) et la Communauté d'agglomération dracénoise (CAD).</p> <p><u>Coopération opérationnelle sur divers domaines :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Eau : mise en œuvre du SAGE, animation du Contrat rivière et réflexion pour l'organisation de la compétence GEMAPI entre les EPCI du bassin versant du Verdon + portage des actions dans la phase transitoire (plan d'entretien des berges) ; - Urbanisme-paysages-patrimoine naturel-forêt : articulation entre plusieurs démarches de planification territoriale : SCOT, POPI, chartes forestières et déclinaison de la Trame verte et bleue (TVB), étude ressource forestière et la révision de la charte du Parc ; - Tourisme : plusieurs démarches structurantes en cours : organisation d'une destination touristique à l'échelle du Verdon avec l'ensemble des 6 EPCI concernées (dans le cadre d'un AMI régional sur les smart destinations), plusieurs actions portées par le Parc : Opération Grand Site des gorges du Verdon, 1 % pour le Verdon, dispositif écogardes, valorisation de la randonnée (dont écoveille) et de l'offre écotouristique ; - Énergie : besoin de s'articuler autour des nouveaux enjeux énergétiques du territoire (maîtrise des consommations et implantation de projets de production d'énergie renouvelable) en créant un dispositif de mutualisation permettant qu'une partie des recettes des projets de production d'énergie finance les actions d'économie (plans climats territoriaux, vente de certificats d'économie d'énergie...) <p>+ <u>Diverses mutualisations de moyens permettant une entraide entre nos structures :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - appui ponctuel à la mise en place du SIG de la CCLGV, - appui ponctuel à la mise en place du projet de ressourcerie de la CCLGV, - mutualisation de notre technicien informatique, responsable du système d'information (informatique et télécommunications) avec la CCLGV, - mutualisation de temps d'animation avec la CCAPV pour le portage de TEPCV. - fonctionnement d'un réseau de 5 points de visioconférence en lien avec les EPCI (Castellane, Aups, St-Julien-le-Montagnier, maison du Parc).
<p>AVEC LES VILLES-PORTES :</p>	<p>Poursuite du partenariat avec la ville de Draguignan + construction avec Digne-les-Bains + intégration des villes-portes au syndicat mixte de gestion du Parc.</p>
<p>AVEC LES AUTRES PNR ou espaces naturels:</p>	<p>Participation aux réseaux national et régional des parcs, participation au Réseau régional des espaces naturels (RREN) et à ALPARC (réseau alpin des espaces naturels).</p>

1-2-1 : LA REVISION DE LA CHARTE

La Région Sud – Provence-Alpes-Côte d’Azur engagera bientôt le renouvellement du classement du territoire du Verdon en parc naturel régional. Dans ce contexte, le syndicat mixte d’aménagement et de gestion du Parc lance la révision de sa charte et l’élaboration d’un nouveau projet pour le Verdon.

Cette révision doit aboutir avant le 2 février 2023, et elle implique de :

- Dresser le **bilan** de la mise en œuvre de la Charte entre 2008 et 2023 ;
- Établir un **diagnostic** mettant en avant les évolutions du territoire et les grands enjeux pour son avenir en matières sociale, économique, patrimoniale, environnementale et culturelle ;

Toutefois un projet de charte s’élabore avec l'ensemble des communes, des EPCI, avec les départements et la Région, en associant l'État et en concertation avec les partenaires intéressés, notamment les chambres consulaires. Cette co-construction implique aussi les **différents acteurs et les partenaires**, économiques et associatifs du Verdon et elle s’appuie sur l’expression des habitants.

In fine, il appartiendra à l’État, seul **garant du label**, d’adopter la charte révisée et de renouveler le classement du Verdon en parc naturel régional pour 15 années supplémentaires.

Une **démarche** de révision est longue, très encadrée, et **complexe** : il s’agit tout à la fois de :

- Redéfinir la **stratégie** concertée de développement et de préservation du territoire
- Créer ou relancer une **dynamique collective** d’appropriation des enjeux du territoire et de validation concertée des objectifs pour l’avenir
- Aboutir à la validation de ce nouveau projet par **délibération des collectivités** locales (engagements des communes, EPCI, départements) et de la Région
- Produire un projet qui réponde aux **attentes de l’Etat**, garant de la politique des PNR et qui le validera in fine
- Respecter la **procédure**, très normée, et produire les différentes pièces attendues
- Identifier et mobiliser les différentes **ressources nécessaires** : humaines, financières....

Pour avancer sereinement, une **feuille de route préalable** doit avant tout être rédigée, permettant la clarification des rôles des différents intervenants, identifiant les ressources, fixant des objectifs de production et un calendrier ... Elle nourrit le lancement officiel de la démarche par **délibération du Comité syndical** (30 janvier 2019) et du Conseil Régional Sud Provence-Alpes-Côte-D’azur (15 mars 2019).

Les **grandes étapes de la démarche** de révision sont :

1. La phase préparatoire : définition du **périmètre d’étude**, organisation de la méthodologie, des moyens, bilan d’actions, décision de lancement officiel en lien avec la Région et l’Etat, définition du périmètre d’étude (2018-début 2019)
2. L’élaboration du **projet de charte** : élaboration et partage du **diagnostic**, de **l’évaluation** (2019), concertation des élus, acteurs et habitants du territoire pour rédiger le projet stratégique élaboration du **plan de parc** et des pièces complémentaires (2020-2021),
3. La validation intermédiaire : phase importante de **consultation des différents partenaires** + des **avis intermédiaires obligatoires** (CNPN, Fédération des Parcs, Autorité environnementale...) qui permet d’amender et d’enrichir le projet (2021-2022)
4. La phase de validation finale : après **l’enquête publique** elle donne lieu aux délibérations d’adhésion puis aux examens finaux par l’Etat avant la signature du **Décret par le 1^{er} ministre** (2022-2023)

Cette procédure de révision prend au minimum 4 ans, mais peut être plus longue en fonction du contexte : il faut notamment tenir compte des échéances électorales qui peuvent créer des temps de latence au cours de la démarche (ce qui est notre cas). Il faut également penser à faire le lien avec les calendriers des autres démarches territoriales (SCOT...).

Les ressources :

Une réflexion a été conduite avec les services de la Région pour identifier les moyens à mobiliser, en recherchant un maximum de mutualisation (entre Parcs et avec les services internes de la Région). Elle a permis de valider un **budget** de révision pour prendre en charge les moyens d'animation, d'ingénierie, de communication...et se caler sur le financement de ce budget. Ces éléments pourront être annexés à la délibération de lancement de la révision, prise par le CR. Sont mobilisés :

- des moyens humains en interne (chargés de mission, géomaticien et évaluation, concertation, communication, responsables de pôles et direction)
- de l'expertise complémentaire : partenariat avec les services régionaux, universités, agences d'urbanisme, ARPE..., le conseil scientifique et des consultants sur certains points (évaluation, réécriture, concertation...)
- des moyens de concertation (formation, petit matériel, déplacements, location et frais de convivialité...)
- des moyens de communication, de reprographie,
- l'organisation de l'enquête publique

En interne, une grande partie de l'équipe va être mobilisée sur la révision.

Une équipe projet est instaurée en interne pour les 4 années de la démarche. Elle aura pour rôle la production d'une grande partie des pièces, sera force de proposition pour alimenter les temps de réflexion et de rédaction par les partenaires et les élus, jouera un rôle d'animation....Elle est constituée de :

- 12 chargés de mission ou chargés de projet : eau, patrimoine naturel, forêt, urba-paysages, patrimoine bâti, développement, agriculture, tourisme, énergie, éducation, culture, communication
- 1 référent concertation à mi-temps (Mathilde Grange)
- 1 référent géomatique et évaluation (Nicolas Petit)
- 1 co-directrice, chef de projet (Suzanne Gioanni)

Il faut noter qu'en 2019 et 2020, pour les temps forts de la concertation, **les membres de l'équipe projet seront mobilisés entre un tiers et la moitié de leur temps de travail**. Cela nécessite une priorisation du programme d'actions, voire une mise en attente de certaines actions.

Pour mener à bien cette démarche, des recettes suivantes seront mobilisées :

- la Région financera directement de nombreuses dépenses (agences d'urbanisme, universitaires, INSEE, enquête publique) ou mobilisera ses services (données, appui ingénierie et juridique, reprographie). Une enveloppe financière interparc (70 000 € annuels) est également apportée par le Conseil régional permettant la prise en charge d'actions mutualisées ou réparties dans chaque Parc (animation, communication, par exemple).
- La dotation de fonctionnement de la DREAL sera mobilisée pour co-financer la Charte et certaines actions thématiques viendront compléter le dispositif financier.
- Le Parc sera amené à auto-financer le temps de travail de l'équipe, les frais liés à la concertation et en partie à la communication (environ 10 000 euros sur 2019)

Sur la période 2008-2022 (charte actuelle), la stratégie du Parc en matière de préservation de la biodiversité s'articule autour de 6 axes :

- Maintenir une dynamique d'inventaires faune-flore, afin d'améliorer la connaissance des enjeux et permettre au Parc d'assurer son rôle d'expertises et de conseils ;
- Gérer et préserver la biodiversité remarquable (espèces et habitats rares, protégés, emblématiques du territoire et de la région) ;
- Sensibiliser à l'érosion de la biodiversité, notamment dite "commune", mieux recenser ces espèces sur le territoire du Parc et intégrer les enjeux de conservation dans les politiques publiques et l'action citoyenne ;
- Diffuser les connaissances ;
- Se doter d'outils de suivis de l'état de la biodiversité et d'évaluation des actions menées ;
- Mener une stratégie d'action pour mieux faire connaître, gérer et préserver le patrimoine géologique (géodiversité) ;

Ces grands axes d'intervention concourent de fait à la mise en œuvre de l'ensemble des dispositifs de la charte du Parc.

En 2019, au regard du contexte de lancement de la révision de la charte et de financements à rechercher, la commission patrimoines naturels a effectué une forte priorisation conduisant à proposer de :

- **Ne pas enclencher de nouvelles actions** (dont inventaires naturalistes) à l'exception des études qui seraient nécessaires à la révision de la charte ;
- Consacrer le temps d'ingénierie du pôle patrimoines naturels à la **révision de la charte** et à la **mise en œuvre des actions déjà en cours** ;
- Interrompre la démarche des inventaires citoyens de la biodiversité, en espérant toutefois que cette action pourra être relancée à l'avenir, sous cette forme ou différemment ;
- Ne pas poursuivre en 2019 de nouvelles plantations de haies sur le plateau de Valensole, mais mettre à profit les 3 premières années de plantations (2016-2018) pour en dresser un bilan intermédiaire et définir la faisabilité technique et financière de compléter le dispositif par des actions supplémentaires visant à la sauvegarde des éléments arborés en place (notamment vieux amandiers isolés et alignés) ;
- Reporter les 1^{es} actions prévues en faveur du patrimoine géologique (lectures de paysages en entrée de Parc, découverte et préservation de sites), du fait de la nouvelle priorisation budgétaire du programme Espace valléen et du manque de temps d'ingénierie pour ce faire au sein du pôle patrimoines naturels ;
- Mettre à profit la démarche de révision de la charte pour définir, rechercher les partenariats et budgéter un programme - en inter-parcs de préférence - visant à **mieux évaluer les impacts du changement climatique** sur le patrimoine naturel et les activités humaines qui lui sont liées, à en étudier la résilience et les possibilités d'adaptation ;
- De contribuer à identifier et rechercher les moyens nécessaires pour **mener des actions pilotes de mise en œuvre de la Trame verte et bleue sur le territoire du Parc**, en priorité en faveur des continuités écologiques des milieux ouverts et semi-ouverts ;
- Compléter la cartographie de la Trame verte et bleue sur la **trame forestière** en initiant la démarche par un travail **d'identification des vieilles forêts et forêts matures**. Ce travail sera aussi la 1^{ère} marche **d'une étude ressource plus globale sur la forêt** qui doit être lancée, en lien avec le pôle développement et en déclinaison du protocole signé entre la Région, les parcs du Luberon et du Verdon et UNIPER, société exploitante de la centrale biomasse de Gardanne. Ces deux travaux permettront d'alimenter le diagnostic de la charte sur l'état et les potentialités ressource forestière ;
- Concomitamment à la révision de la charte, à concrétiser en 2019 **le lancement de l'Observatoire de la biodiversité** du Parc naturel régional du Verdon ; et à mettre en place un programme d'informations et de débats renforcé sur 2019 et 2020 pour alerter sur l'état de la biodiversité et essayer de susciter un élan territorial et citoyen en faveur de notre biodiversité du Verdon, et plus largement régionale et nationale.

Pour chacun des grands axes d'intervention, les actions ainsi prévues sont les suivantes :

Les inventaires et suivis scientifiques

- **Pas de nouveaux inventaires prévus.** Maintien des suivis effectués en interne.

Actions en faveur de la biodiversité dite remarquable

- **Poursuivre l'animation des sites Natura 2000** (contrats Natura 2000, suivi des mesures agroenvironnementales, mise à jour du document d'objectifs du site Natura 2000 des Gorges de Trévans avec, en particulier, un diagnostic éco-pastoral pour mieux repréciser les enjeux d'intervention (stage de 6 mois + prestation) ; accompagnement des aménagements prévus par la régie sur le Point sublime, suivi du projet de renaturation du Colostre, actions en faveur des écrevisses à pieds blancs...)
- Vu les enjeux très forts sur le territoire du Parc et le déclin des gîtes à Petit rhinolophe : **rebâtir un nouveau plan d'actions chauves-souris** et rechercher des partenaires techniques et financiers, en vue d'une mise en œuvre en 2020 ;
- Compléter en 2019 la cartographie de la trame verte sur les **continuités écologiques forestières**, notamment par une 1^{ère} étape visant à identifier les réservoirs de biodiversité forestiers à partir des vieilles forêts et des forêts matures (stage de 6 mois) ;
- Suivi et appui à la mise en œuvre du plan de gestion de la **Réserve biologique forestière sur la hêtraie du Grand Margès** ;
- Action inter-parcs (Luberon/Ventoux/Alpilles/Baronnies/Verdon) dans le cadre du **plan national Vautour Percnoptère** : renforcement des placettes d'alimentation pour conforter cette espèce menacée (financements AFB (action sur 2019-2020) ;

Actions en faveur de la biodiversité dite "commune"

- Arrêt (temporaire ?) des inventaires citoyens de la biodiversité ;
- Lancement de l'**Observatoire de la biodiversité** (renseignement d'indicateurs à partir des inventaires réalisés les années précédentes ; mise en forme, diffusion) ;
- Finalisation de la démarche d'élaboration de la **Trame verte et bleue** lancée fin 2016, à savoir :
 - élaborer un atlas cartographique des continuités écologiques des
 - milieux ouverts et semi-ouverts,
 - dans la matrice agricole cultivée,
 - des milieux aquatiques (Trame bleue et turquoise) ;
 - rédiger le guide méthodologique et esquisse de plan d'actions ;
 - finaliser et rendre opérationnels les outils d'informations sur la TVB : page web dédiée à la TVB sur le site Internet du Parc, montage des dernières vidéos et diffusion ;
- **l'approche agro écologique** via la démarche REGAIN : poursuite de la co-animation et seconde phase du volet sur les sols (en parcelles de lavandin) ; définition, montage partenarial et budgétaire en vue de redéfinir les actions sur les services écosystémiques à compter de 2020.
- la contribution à une **approche multifonctionnelle des forêts** du Verdon (production de bois, usages, biodiversité, paysages) par le lancement d'une **étude ressource sur la forêt** (cf ci-dessus, pour refaire un état des lieux actualisé afin de disposer d'une vision globale des enjeux de nos forêts en vue de la prochaine Charte) ;

Actions en faveur de la diffusion des connaissances et évaluation de l'état de la biodiversité

- **Lancement de l'Observatoire de la biodiversité**, avec en projet pour 2019 (financements TEP-CV) :
 - l'édition et la diffusion de 1^{es} fiches "indicateurs" (mise en ligne sur le site Internet du Parc, diffusion "papier" sous réserve du budget restant) ;
 - l'édition d'un numéro spécial du *Courrier scientifique* consacré à l'état des connaissances sur la faune, la flore et la géodiversité du Parc ;
 - la deuxième année d'animations "biodiversité" dans les établissements scolaires (2nd cycle) ;

- l'organisation d'évènements au cours de l'année sur le thème de la biodiversité et des défis qu'il faut relever collectivement en lien avec la révision de la charte.
- Construire et budgéter en réseau un programme d'actions prenant à bras le corps **la problématique des effets du changement climatique** sur les ressources naturelles et activités humaines sur notre territoire et plus largement au sein de la chaîne des espaces "protégés" des massifs provençaux (Préalpes) : quelles perspectives ? Quelle résilience des écosystèmes ? Quelle adaptation possible pour les activités humaines ? Viser un dépôt de dossier avant la fin 2019, ou à défaut en 2020.
- Mettre à profit la révision de la charte (évaluation, diagnostic de la nouvelle charte) pour redéfinir les enjeux en termes d'acquisition de connaissances et de suivis des espèces et habitats naturels, en lien notamment avec l'Observatoire régional de la biodiversité et l'Observatoire à l'échelle du territoire du Parc.

Actions en faveur de la géodiversité

- En lien avec la révision de la charte, redéfinir un plan d'actions en faveur de la géodiversité, pour une mise en œuvre au démarrage de la nouvelle charte (ou actions de préfiguration si possible avant 2022).

1-2-3 : COMMISSION EAU et MILIEUX AQUATIQUES

Les actions de la commission eau concernent le territoire du Parc et le territoire du bassin versant (69 communes) et s'inscrivent dans les 5 objectifs du SAGE Verdon.

En 2019, les priorités seront de **finaliser la réflexion sur l'organisation de la compétence GEMAPI sur le Verdon**, en lien avec les EPCI concernés (validation des nouveaux statuts du syndicat mixte pour la compétence GEMAPI), et **d'engager la phase travaux sur le Colostre (secteur Saint-Martin-de-Brômes)**.

D'autre part, la mise en œuvre du **contrat rivière 2017-2022** se poursuit autour des objectifs suivants :

Rechercher un fonctionnement hydraulique et biologique permettant la satisfaction des différents usages, la préservation des milieux naturels et la gestion des risques :

- Étude de définition d'un **plan de gestion du transport solide et des espaces de bon fonctionnement du moyen et bas Verdon** : élaboration cahier des charges, dépôt dossier de demande de subvention, si possible lancement consultation,
- **Études de danger des digues de Vinon-sur-Verdon** : portage de l'étude dans le cadre d'une convention de coopération avec la DLVA,
- **Débroussaillage des digues de Vinon-sur-Verdon** : en lien avec l'étude de dangers.

Préserver et valoriser le patrimoine naturel, exceptionnel, mais fragile et soumis à de nombreuses contraintes :

- Projet de **restauration du Colostre** : cette rivière est aujourd'hui dégradée : mauvaise qualité des eaux, nombreux désordres écologiques liés aux aménagements passés, nombreux seuils... Ce cours d'eau, autrefois apprécié des habitants de la vallée, a aujourd'hui une image et un fonctionnement altérés et un manque d'entretien. L'objectif du projet est de retrouver un bon fonctionnement global du cours d'eau, tout en répondant aux besoins et usages socio-économiques (irrigation agricole, usages touristiques, intérêt patrimonial, attentes des riverains et des pêcheurs...). Le projet de restauration du Colostre répond à des enjeux environnementaux, mais pourra également aboutir à une nouvelle vision de la rivière par les habitants, à une meilleure appropriation de ce cours d'eau, à une mise en valeur et à des sites plus attractifs... Une étude menée en 2013-2014 a programmé plusieurs phases d'intervention dont la première a fait l'objet d'un projet proposé au financement du FEDER sur 3 ans. Ainsi seront traités en priorité les tronçons du bas Colostre sur Saint-Martin-de-Brômes et Allemagne-en-Provence. Le maître d'œuvre a été

choisi en 2017. **Le projet a été arrêté et déposé auprès des services de l'État pour instruction fin 2018. Les travaux pour le secteur de Saint-Martin devraient démarrer en 2019. Des outils de communication continueront à être déployés en 2019 pour maintenir une information régulière autour du projet : film, courrier scientifique.**

- **Travaux d'entretien et de restauration du bas Verdon et Artuby-Jabron** : dans le cadre des évolutions liées à la GEMAPI, les EPCI étant compétentes sur le sujet depuis le 1^{er} janvier 2018, le Parc porte l'ensemble des travaux d'entretien des berges (hormis ceux situés sur la zone d'intervention du SIVU du Verdon) dans le cadre de convention de co-maîtrise d'ouvrage. L'autofinancement est apporté par les EPCI.

Aller vers une gestion solidaire de la ressource :

- **Animation des démarches de gestion à l'échelle du bassin** : SAGE (notamment poursuite de la réflexion sur la gestion des débits) et contrat rivière (bilan à mi-parcours du contrat 2017-2022, et élaboration de l'avenant 2020-2022) ;
- **Animation de la démarche GEMAPI** (validation d'une organisation et modification des statuts) et dossier de demande de labellisation EPAGE. Après la présentation des différents scénarios d'organisation aux intercommunalités fin 2018, ces dernières sont en cours de positionnement. Si le choix d'une compétence harmonisée sur le bassin versant est fait, le syndicat sera amené à modifier ses statuts au cours du 1^{er} semestre 2019 pour créer un troisième objet auquel adhéreront les EPCI ;
- Suivi de la **convention pluriannuelle avec EDF**, renouvelée en 2017 ;
- Mise en œuvre de la **convention de partenariat avec la SCP**, et notamment sur le volet de soutien au financement des stations d'épuration. Il faut rappeler que la convention de solidarité aval-amont signée entre la SCP et le Parc a été étendue à toutes les communes ayant adhéré à l'objet 2 du syndicat, et que l'enveloppe annuelle de soutien pour alléger l'autofinancement restant à charge des communes a été portée de 300 à 350 000 euros.
En 2019, de nombreuses communes vont voir leur autofinancement diminuer grâce à ce partenariat pour deux types de projets :
 - **Installation de toilettes sèches** : La Palud-sur-Verdon (2), Allos (7), La Bastide ;
 - **Amélioration ou construction de stations d'épuration** : St-Julien-le-Montagnier (5), La Garde, Castellane (village et ZA), Allos, Thorame-Haute, Majastres, La Garde ;
- Information et sensibilisation des usagers et des élus aux enjeux liés à l'eau : en 2019 est prévue **une édition** en lien avec le plan de gestion du transport solide et des espaces de bon fonctionnement du haut Verdon ;
- **Suivi des débits de l'Artuby** : mise en œuvre d'une campagne estivale 2019 ;
- Animation de la démarche de **réduction de la consommation d'eau potable dans les bâtiments publics** : stage pour la réalisation de diagnostics communaux.

Assurer une qualité des eaux permettant la satisfaction des différents usages et préservant les potentialités biologiques :

- Accompagnement par l'équipe du Parc des **projets d'amélioration de la qualité de l'eau** prévus au contrat rivière (schémas d'assainissement, stations d'épuration, réseaux, protection de la qualité de l'eau).
En 2019 cela concerne par exemple :
 - les STEP St-Julien-le-Montagnier (5), de Thorame-Basse, Bargème, Trigance, Aiguines, Rougon, Castellane, Beauvezer, Colmars...
 - les schémas d'assainissement et d'eau potable (5 sur la DLVA, Saint-André...)
 - des travaux d'amélioration de réseaux (DLVA, Artuby, Allos...)

Concilier les activités touristiques liées à l'eau avec les autres usages et la préservation des milieux :

- Suivi des actions portées par le pôle développement : **animation du plan de gestion des gorges** (définition et suivi des projets d'embarquement/débarquement pour les activités d'eau vive, organisation des formations pour les professionnels de l'eau vive).

Vers des documents exemplaires de planification urbaine

- accompagnement des communes par notre chargée de mission urbanisme pour les PLU et cartes communales en cours de définition ou de révision,
- avis du bureau sur les PLU et SCOT arrêtés,
- accompagnement du PLU intercommunal du Moyen Verdon,
- Accompagnement des SCOT, en lien avec la TVB notamment le SCOT de la CCLGV qui a démarré en 2018.

Vers des paysages requalifiés

- **Première reconduction de l'observatoire photographique des paysages** mis en place en 2018 et constituant le volet paysager de la Trame verte et bleue,
- **Animation de la charte signalétique** visant à répondre aux sollicitations des communes en lien avec la signalisation routière, la publicité (intégration paysagère des panneaux, information sur la réglementation...)
- **Travail de réflexion à mener autour des paysages** visant à :
 - renforcer la prise en compte des paysages dans la future charte et au sein du Parc,
 - travailler le lien paysages et biodiversité,
 - travailler le lien paysages et transition énergétique (projets photovoltaïques, bâti),
 - définir à termes des modalités d'accompagnement des communes dans leurs projets d'aménagement (centre bourg, hameau nouveau, place de village...).

Régie d'aménagement et de gestion des sites naturels fréquentés (Cf. ci-après § 4)

- **Aménagement du Point Sublime – Couloir Samson**, dans le respect du plan d'interprétation des patrimoines des gorges réalisé en 2017 : fin de l'étude d'aménagement (avant-projet définitif), réalisation d'une étude juridique et financière, dépôt du permis d'aménager et consultation entreprises ;
- Mise en œuvre du **programme de travaux des équipements d'embarquements /débarquements eau vive** : réalisation d'une étude d'aménagement et d'une étude juridique et financière ;
- **Extension du réseau radio "sécurité Verdon"** : installation du dernier relais (à Sainte-Croix) et du logiciel d'interconnexion. Le réseau est utilisé par les écopardes, et est également ouvert aux professionnels des APN pouvant l'utiliser par conventionnement. Il sera prochainement étendu aux communes et aux éleveurs ovins ;
- Réalisation d'une **étude de définition d'un projet global pour la route des Crêtes** ;
- **Mise en sécurité du belvédère de Mayreste** et aménagements aux abords des **toilettes sèches, La Palud** avec maîtrise d'œuvre de la Régie ;
- Assistance à maîtrise d'ouvrage de la commune de Saint-Julien-le-Montagnier pour **l'aménagement de la plage** ;
- Animation de la Régie, participation aux instances de l'Espace valléen et animation de la démarche Grand Site.

Vers une valorisation et une diffusion du patrimoine bâti du Verdon

- **Mise en œuvre de chantiers participatifs dans les communes** : La Verdrière (toiture du lavoir de Fontvieille), Aups (maçonnerie du canal de Cresson), Roumoules (restauration du puits couvert), à la maison du Parc le pigeonnier de Valx (18 j. au cours desquels interviendront des formateurs, des étudiants architectes de l'ENSAM, et des habitants) ;
- **Finalisation et diffusion du film** sur les savoir-faire traditionnels ;
- Organisation d'une **journée de sensibilisation**, soit sur la chaux (dans un village), soit sur le recyclage des matériaux (dans une restauration) ;
- Au second semestre, travail de définition de la mission patrimoine bâti pour l'année 2020 et recherche de financement ;

- Tout au long de l'année, poursuite de la **mission d'accompagnement des communes et associations** pour la restauration de leur patrimoine bâti. Pour 2019, cet accompagnement et ces conseils seront encore gratuits. Pour pérenniser cette mission, il conviendra de définir quelles pourront être à l'avenir les modalités de son financement (premiers conseils gratuits, puis au besoin valorisation financière d'une prestation d'accompagnement plus détaillée du maître d'ouvrage ?).

Plan de gestion des domaines de Valx-Félines

À partir du 1^{er} janvier 2019, l'action est transférée au pôle diffusion qui en assure désormais le pilotage. Elle continue toutefois d'occuper 0,5 ETP d'un agent du pôle sites, paysages et aménagement pour le pilotage et suivi des chantiers réalisés dans ce cadre par le Parc, comme **la restauration de la grange de la ferme Rebory qui doit être transformée en salle de réunion**. Le permis ayant été obtenu fin décembre 2018, les travaux devraient être terminés au second semestre 2019.

Les écogardes

Le dispositif écogardes va évoluer en 2019 pour essayer de diversifier son financement en diversifiant ses missions au service du parc, des départements, des intercommunalités et des communes, et en proposant un nouvel axe de travail autour du nettoyage/dépollution de sites emblématiques du Verdon. Il sera piloté par le coordinateur des écogardes, présent à l'année et épaulé par 1 contrat d'alternance (mi-temps sur 8 mois), 3 services civiques (6 mois).

Comme chaque année, des renforts pour la saison touristiques seront embauchés sur 4 à 6 mois selon les financements mobilisés (3 chefs de secteur nord, centre, et sud sur 6 mois et 11 écogardes sur 2 mois d'été).

- Poursuite de la **sensibilisation des publics en espaces naturels** :
 - Présence à la demande des départements dans les espaces naturels sensibles (ENS) du territoire dont celui de Sillans-la-Cascade, dans la réserve naturelle régionale de Saint-Maurin,
 - Écoveille sur les sentiers inscrits aux PDIPR et promotion touristique hors les murs (en fonction des financements qui pourraient être apportés par les EPCI et offices de tourisme intercommunaux),
 - Mission de police de l'environnement (portée par le coordinateur assermenté),
 - Accompagnement des manifestations sportives.
- **Prévention des incendies** : poursuite de l'**opération « Guerre du Feu »** en partenariat avec la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur : prévention sur les feux de forêts et surveillance des massifs forestiers sur 3 mois.
- **Opération de dépollution des sites naturels** :
 - Organisation de deux opérations de ramassage citoyen en lien avec l'Occitane, des professionnels des activités nautiques et des associations locales (juin, sept.),
 - Organisation d'opérations de dépollution spécialisée (grandes gorges et affluents plus difficiles d'accès...)
- Mise en œuvre de la **stratégie relative aux activités motorisées** :
 - Lancement d'un nouvel appel à communes volontaires ciblé sur le Haut-Verdon puis mise en œuvre d'un travail de concertation ;
 - Poursuite de l'accompagnement des clubs, des associations, des professionnels et des jeunes pratiquants sur les aspects réglementaires, les aménagements et les pratiques éducatives ;
 - Création d'une signalétique à visée informative sur sites très fréquentés ;
 - Création d'une charte pour les professionnels des loisirs motorisés.

Les différents cadres stratégiques ont été posés les années précédentes, l'année 2019 verra des priorités d'intervention plus opérationnelles qui s'articulent autour de 5 dispositifs :

1. **Gestion, diffusion et vulgarisation des données** : le Parc a mis en place un ensemble d'outils et de méthodologies qui permettent de porter à connaissance des publics les données du Parc et qui relèvent d'un temps important d'animation par les agents. On peut citer le déploiement du système d'information territorial (SIT) pour les données cartographiques, le développement d'un centre de ressources documentaires en ligne pour les documents et rapports, et la création et le partage d'outils pédagogiques de vulgarisation (<http://centre-ressources.parcduverdon.fr>).
2. **Amélioration de la communication sur le territoire selon les publics ciblés** : suite à la finalisation de la nouvelle stratégie de communication et l'actualisation de la charte graphique en 2016, les actions en découlant seront mises en place (dans la limite de l'autofinancement disponible du Parc car l'appui de la Région sur le programme d'actions communication s'est arrêté fin 2015) : faire comprendre le rôle du Parc, ses actions et les valoriser (lettre d'info, rapport annuel, relations presse, Radio Verdon...); améliorer la visibilité régionale ; fournir un kit de communication aux élus et assurer le lien avec les bulletins municipaux ; miser sur des thèmes majeurs comme la révision de la charte en 2019 ; se centrer sur le web (Facebook, site web www.parcduverdon.fr, newsletter...) en se positionnant mieux sur les réseaux sociaux et en mettant à jour le site Internet ; accompagner les projets des missions du parc (supports de communication ou panneaux d'aménagement).
3. **Mobilisation et accompagnement du réseau des partenaires** : l'accompagnement de ces réseaux relève beaucoup de l'animation par les agents du Parc. Cela permet de proposer plusieurs actions autofinancées ou alors provenant d'opportunités financières (CEE, contrat rivière, etc.) : un plan de formation des partenaires éducatifs et des enseignants avec l'Éducation nationale, des rencontres annuelles des centres de loisirs. Le réseau des acteurs culturels était jusqu'alors animé via des rencontres et le site web et la page Facebook de la Mescla en partenariat avec l'association Art et culture Fabri de Peiresc. Faute de temps et d'adhésion, le site Internet www.mescla-portailculturel.com et la page Facebook de la Mescla s'arrêtent en 2019, mais la mobilisation des acteurs culturels continuera via des rencontres ponctuelles et faire le lien avec des instances institutionnelles comme la DRAC.
4. **Développement de l'implication des publics** : cette année comme en 2018, et malgré l'obtention de financements alternatifs (Contrat rivière, programme TEPCV), les actions éducatives sont impactées par les restrictions budgétaires régionales, et le programme 2019 sera de fait réduit : mise en place du programme pédagogique annuel du Parc avec les scolaires (volonté de la Région de développer des actions fortes avec les lycéens dans le cadre de la mesure 100 du plan climat) sur les thèmes de l'eau, de la biodiversité, de l'agriculture. S'ajoutera un cycle de rencontres avec les habitants et visiteurs sur des thèmes forts du territoire. En 2019, on notera aussi l'arrêt (provisoire ?) du projet des inventaires citoyens de la biodiversité, faute de moyens financiers, et nous finaliserons le travail fait avec la commune de La Martre par la publication du livret et l'organisation d'une journée de restitution du travail fait aux habitants. Comme en 2018, une opération avec les centres de loisirs aura lieu avec l'organisation d'un séjour de groupe en refuge de montagne. Enfin, quel que soit le dispositif ou le public visé, la ferme caprine pédagogique de Valx restera le lieu privilégié pour développer des actions d'éducation autour de l'agriculture.
5. **Mise en place d'une politique d'accueil et d'interprétation du territoire** : dans le prolongement du schéma d'interprétation et de valorisation des patrimoines du Verdon défini par le Parc, plusieurs projets sont menés. On peut citer le schéma d'interprétation autour du lac de Ste-Croix le long du GR de pays lancé en 2018 et qui sera finalisé en 2019 grâce au portage financier du Conservatoire du littoral, la création de

projets et supports d'interprétation à venir sur le Grand site des gorges du Verdon (Point sublime, village de Trigance, Maison Nature & Patrimoines, etc.). Enfin grâce à des financements de l'Agence de l'eau et de la Région, le projet culturel sur le thème de l'eau a démarré en 2018 et se prolongera jusqu'en 2020. En 2019, aura lieu la restitution du travail de recherche ethnologique en cours sur le thème par Pauline Meyer, ainsi que la préparation d'un travail de création artistique pour 2020.

Animation du plan de gestion des domaines de Valx-Félines :

Transféré au pôle diffusion des connaissances, le plan de gestion des domaines de Valx-Félines garde ses ambitions agricoles et éducatives. L'année 2019 sera marquée par les **travaux de la grange de la ferme Rébory** (transformation en salle de réunion) et de ses alentours pour en permettre l'accès (financements Région), la **fin du chantier de restauration du pigeonnier** (financements LEADER : Europe et Région).

2019 sera également l'année du **renouvellement pour 5 ans de la convention avec les chevriers installés sur Valx**, en lien avec le Conservatoire du littoral, ainsi que du **renforcement du projet pédagogique** en lien avec le **programme alimentaire territorial** en cours de préparation. Comme chaque année, du temps est consacré à l'animation, la gestion et l'entretien au quotidien des espaces intérieurs et extérieurs ouverts au public, et aux relations avec les différents usagers.

En 2019, le pôle diffusion des connaissances sera fortement mobilisé par la révision de la charte, et en particulier pour finaliser l'évaluation de la charte actuelle 2008-2023 (chargé de mission géomatique et évaluation mobilisé à mi-temps), pour aider à conduire la démarche de concertation à mettre en œuvre (chargée de projet éducation populaire et participation mobilisée à mi-temps), et pour mettre en place un plan de communication spécifique (chargée de mission communication). Le pôle accueillera pour cela un stagiaire en charge de l'évaluation de la charte 2008-2023.

1-2-6 : COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Accompagner la structuration de la destination touristique Verdon

- Définition d'**une stratégie d'accueil et de sensibilisation des visiteurs** afin de partager nos valeurs et les messages d'accueil avec les offices de tourisme intercommunaux (OTI) et de coordonner nos différents outils de communication (action qui s'inscrit dans le prolongement de la stratégie de communication) ;
- Animation du **réseau des professionnels marqués « valeurs parc naturel régional »** et traitement des nouvelles demandes (audits...) en lien avec les autres parcs de la région, et valorisation (carnet découverte, site web, Apidae...);
- Construction de la **destination touristique Grand Verdon** avec les agences de développement touristique, le service tourisme de la Région, les intercommunalités et les OTI dans le cadre du programme LEADER ;
- **Mise en œuvre du programme d'actions de l'Espace valléen « Voir le Verdon en Grand ! »** : programme sur 5 ans cofinancé par l'Europe, l'État et la Région, priorisé autour des 3 objectifs issus de la concertation menée en 2015 :
 - ➔ **organiser l'accès et une qualité d'accueil à la hauteur de la notoriété des sites du Verdon** : actions qui seront mises en œuvre par la Régie du Parc + actions d'amélioration des déplacements (schéma de mobilité, navettes...);
 - ➔ **élargir l'offre d'écotourisme du Verdon fondée sur les patrimoines** : actions de création et de valorisation de circuits de randonnée type GR de pays, actions de valorisation des patrimoines, actions de promotion et de communication et mise en réseau des acteurs de l'écotourisme ;
 - ➔ **mettre en pratique la coopération entre les territoires et les partenaires engagés pour le Verdon** : actions permettant d'impliquer l'ensemble des acteurs et notamment les offices de tourisme et les villes-portes dans la diffusion d'une image et de messages coordonnés, création du fonds de dotation pour le Verdon.

Après le dépôt en 2018 du projet phare « la requalification du Point sublime à Rougon » pour plus d'1 million d'euros, l'année 2019 est une année de gestion de la fin du programme :

- recherche de financement pour la deuxième phase des travaux sur le couloir Samson,
- le développement de la randonnée : la préparation de **deux nouveaux GR de pays** : tour de l'Artuby à inaugurer en septembre 2019, et le tour des gorges du Verdon à préparer (2020),
- les aménagements d'interprétation du tour du lac de Sainte-Croix,
- le lancement du 1 % pour le Verdon...

Réduire la vulnérabilité énergétique et climatique du territoire

- Suivi du programme d'actions **TEPCV commun Parc-CCAPV** : accompagnement des projets communaux retenus (rénovation du bâti public, éclairage public...) et lancement d'un nouvel appel à projets en lien avec le dispositif des certificats d'économie d'énergie (CEE) ;
- Appui aux projets de développement de l'énergie renouvelable du territoire (projet Hygreen de la DLVA ;
- Sensibilisation des habitants aux **démarches éco-citoyennes de transition énergétique** : réduction de l'éclairage nocturne dans les communes (appel à communes volontaires).

Relocaliser l'économie et les échanges

- co-organisation des **marchés paysans du Verdon** avec Bienvenue à la ferme et la chambre d'agriculture 04, avec un changement de lieu en 2019,
- suivi de la marque Parc,
- accompagnement de plusieurs projets du territoire : étude de valorisation du Logis du Pin,
- Mise en œuvre d'un projet alimentaire territorial en lien avec le développement du projet éducatif de Valx,
- Inauguration d'un espace de travail partagé à Riez en partenariat avec la couveuse d'entreprise Diapason.

Maintien de l'activité agricole et des entreprises agricoles

- Mise en œuvre progressive de la **nouvelle stratégie agricole** en recherchant des moyens financiers pour déployer les objectifs.

Concilier développement économique et biodiversité

- poursuite de l'opération de conservation des **variétés fruitières du Verdon en 2019** (distribution d'arbres et formations),
- démarche **REGAIN** sur le plateau de Valensole (cf. commission patrimoine naturel),
- actions de **médiation / activités de pleine nature** : sensibilisation escalade/vautours, gestion des conflits d'usage (stage sur les canyons...),
- Suite à la signature du protocole avec UNIPER et la Région, montage d'un cahier des charges et recherche des financements pour réaliser une étude ressources sur la forêt,
- Animation poursuivie / groupe d'élus intéressés sur la forêt.

Reconnaître et accompagner le rôle du pastoralisme dans le développement du Verdon

- Mise en œuvre des **premières actions issues du groupe de travail pastoralisme et prédation** suite à la délibération du comité syndical de juillet 2015 : mise en œuvre du réseau radio pour les bergers, travail sur la réduction des conflits d'usage chiens de protection/usagers de la montagne, communication services de l'État, éleveurs, élus...
- Diagnostics des enjeux agricoles et pastoraux en lien avec la TVB et définition de premières actions pilotes (programme CAMPAS).

Pour mettre en place les propositions de priorités présentées ci-dessus pour 2019, le syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon doit construire deux budgets : le budget du Parc et le budget de la Régie.

2 - Évolution des ressources

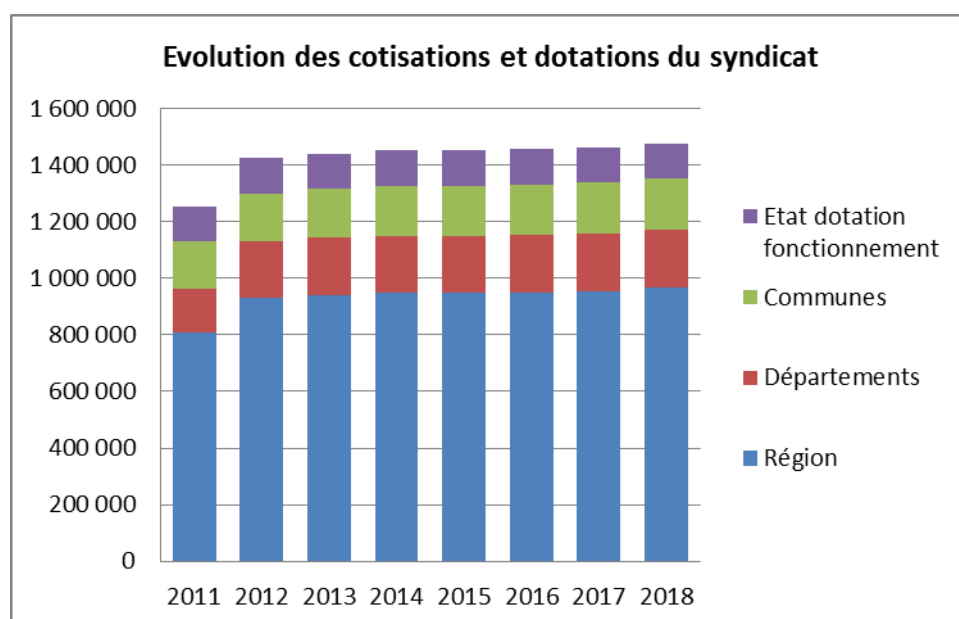
Les **COTISATIONS** des membres au syndicat mixte sont fixées dans les statuts. **Elles sont obligatoires et représentent la seule ressource fixe du Parc.** En effet, celui-ci ne perçoit aucune taxe ou impôts directs.

Les autres ressources du syndicat se composent de **SUBVENTIONS SUR ACTIONS** et de quelques recettes propres issues de la régie de vente (éditions...) ou des loyers des terres et des bâtiments de Valx et Félines...

On peut noter, dans le tableau récapitulatif ci-dessous, une évolution importante en 2012 à l'occasion de l'intégration des missions du syndicat mixte des pays du Verdon, une part des cotisations régionale et départementales du syndicat mixte des pays du Verdon ayant été transférée au Parc qui a repris des missions et du personnel du syndicat.

À noter également la présence d'une **DOTATION DE FONCTIONNEMENT de l'État** (non inscrite aux statuts) et qui **pour 2019** semble être stable (proposition actuelle de la DREAL à **124 000 €**). Ce maintien, dans le cadre d'un contexte financier tendu pour l'État, est le résultat de la mobilisation de la Fédération nationale et de l'association régionale des Parcs, et se traduit régionalement dans la convention d'objectifs.

Évolution des cotisations statutaires et dotation	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Région	808 306	930 105	941 266	947 855	947 855	949 750	955 449	965 958
Départements 04 et 83	154 074	198 726	201 114	202 520	202 412	202 816	204 032	206 276
Communes	166 892	170 168	172 352	175 584	176 960	178 120	178 621	179 780
État (dotation fonctionnement)	125 000	125 000	125 000	125 000	125 000	125 000	124 000	124 000
TOTAL	1 254 272	1 423 999	1 439 732	1 450 959	1 452 227	1 455 686	1 462 102	1 476 014



Pour 2019 : les statuts prévoient la possibilité d'une revalorisation des cotisations des adhérents indexée sur l'indice INSEE des prix à la consommation « ensemble hors tabac » (+ 1,4 % pour l'année 2018). L'évolution étant importante et le contexte financier très tendu pour tous nos partenaires, **il sera proposé au comité syndical de statuer sur la possibilité d'appliquer partiellement ou en totalité cette revalorisation des cotisations des membres concernés.**

Concernant les communes, il est proposé le maintien des cotisations à 4 euros par habitant DGF.

Attention ! À partir de 2017, les nouveaux statuts prévoient une cotisation pour les communes répartie en fonction du ou des objets auxquelles elles adhèrent :

- **3,80 € par habitant DGF pour l'objet 1 - la charte** (concerne les 46 communes du Parc),
- **0,20 € par habitant DGF pour l'objet 2 - la gestion du grand cycle de l'eau** (sur les 46 communes du syndicat mixte, seules 43 sont concernées par le bassin versant (n'y sont pas : Majastres, Aups et Sillans) et donc le 2^e objet. 41 ont adhéré à ce jour au second objet et sont concernées (n'ont pas adhéré : Ste-Croix-du-Verdon, Demandolx). La modification des statuts ayant été entérinée le 14 mai 2018, les communes hors parc qui ont adhéré seront intégrées au budget 2019.

Les nouvelles cotisations pour 2019 seront proposées au vote du CS ainsi :

- **Conseil régional : 979 481 €** si application de la revalorisation suivant l'évolution de l'indice des prix INSEE (+ 1,4%)
- **Conseils départementaux : 104 582 € chacun** si application de la revalorisation suivant l'évolution de l'indice des prix INSEE (+1,4 %),
- **Communes : 185 286 €** (en intégrant les communes ayant adhéré en 2018 à l'objet 2 et sous réserve de confirmation des populations des communes d'Andon, Valderoure et St-Paul-lez-Durance).

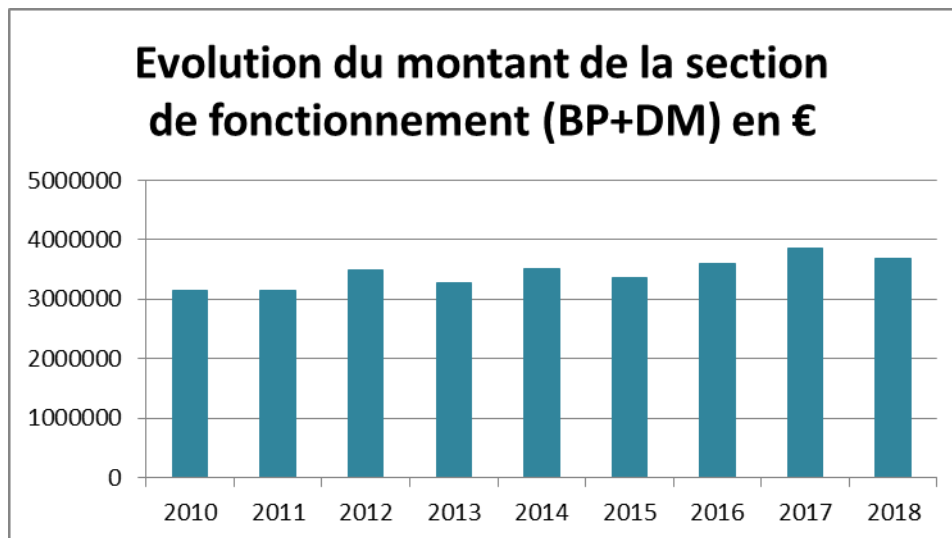
À ces participations classiques, s'ajouteront cette année de nouvelles cotisations, suite aux modifications des statuts du syndicat :

- **Intercommunalités** ayant adhéré pour l'objet 1 ou l'objet 2 : **9 000 €** (P2A, DLVA, CAD, CCPV, CCLGV, CCAPV, CCPG, CCPF),
- **Villes-portes** de Digne-les-Bains et Draguignan : **6 000 €** (si les nouveaux statuts modifiés au 1^{er} semestre 2019 sont validés dans l'année par arrêté préfectoral).

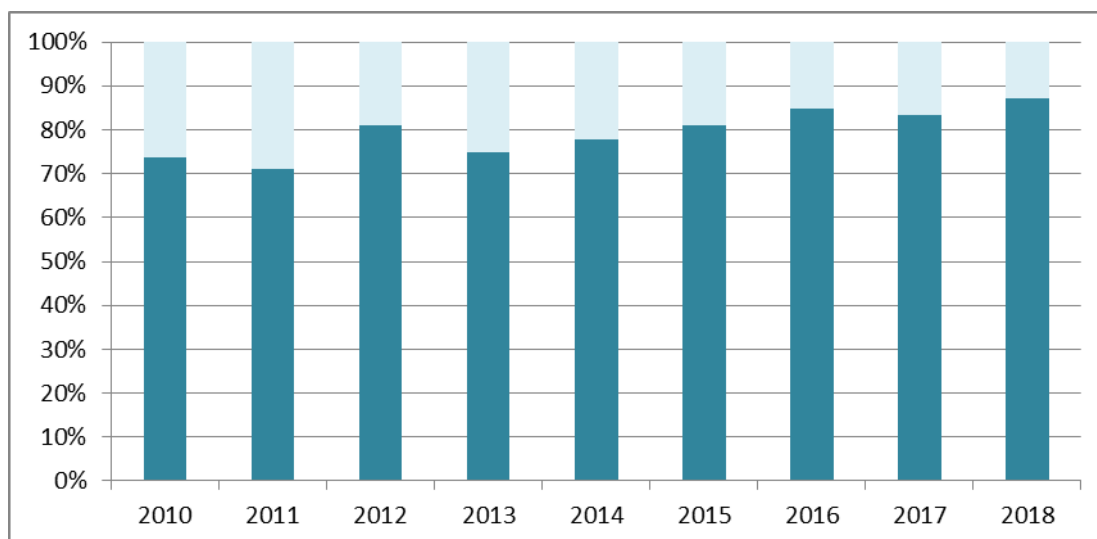
Ces ressources alimentent à la fois le budget principal du syndicat mixte et le budget de la Régie d'aménagement et de gestion des sites naturels fréquentés du Verdon, budget autonome.

3 – Principaux postes de dépenses du budget fonctionnement du Parc :

Globalement, le budget de fonctionnement prévisionnel du Parc depuis 2008 oscille entre 3 et 3,8 millions d'euros.



Évolution du taux de réalisation (rapport entre dépenses réalisées + engagées et dépenses prévues) :



En 2018, le taux de réalisation des dépenses est en progression, il atteint **87 %** des dépenses prévisionnelles.

3-1 Évolution de l'effectif et de la masse salariale :

Évolution de l'effectif :

Principal poste de dépenses budgétaire, **l'équipe technique du Parc est son premier moyen d'intervention** : accompagnement des collectivités membres, conseil et assistance, traitement des avis, portage d'actions en maîtrise d'ouvrage Parc...

Son coût est globalisé dans le budget de fonctionnement mais se répartit entre les personnels qui sont au service de :

- **l'objet 1 : « mise en œuvre de la charte du Parc »**, le principal, puisqu'il concerne 32 agents (dont 3 sont issus de la fusion avec le SMPV).

Dont pour la régie d'aménagement et de gestion des sites naturels fréquentés du Verdon, 1 ETP réparti sur 2 agents plus du temps de la direction et de l'équipe administrative qui sont nécessaires entre autres à l'animation de l'Opération grand site des gorges du Verdon visant l'obtention du label Grand site de France. En 2019, la masse salariale de la régie évoluera pour atteindre 1,5 ETP + temps de la direction et de l'équipe administrative. La part de masse salariale s'y rapportant est donc comptabilisée dans le budget de la régie.

- **L'objet 2 : « gestion concertée du grand cycle de l'eau »**, qui concerne l'ensemble du bassin versant (*c'est-à-dire à terme, 69 communes, 9 EPCI, 4 départements et la Région*). 4 agents sur les 5 du pôle Eau et milieux aquatiques sont liés à cet objet (+ temps de la direction et de l'équipe administrative). Certains pourront évoluer en fonction des choix qui seront faits en 2019 sur la compétence GEMAPI.

L'effectif total du Parc était en progression depuis sa création mais **il s'est stabilisé ces dernières années, à la demande des élus.**

Hors saisonniers et besoins occasionnels, **l'effectif permanent était de 40 personnes en 2016.**

En 2017, au vu des incertitudes financières, les chefs de secteur écogardes n'ont pas été reconduits à l'année (mais seulement comme saisonniers), ce qui a **réduit l'effectif permanent à 38** + 1 apprenti et 3 services civiques.

En 2018, **l'effectif s'est stabilisé à 38 emplois permanents** auxquels se sont ajoutés des saisonniers pour le dispositif écogardes (chefs de secteurs et agents) et l'apprenti, embauché fin en 2017, pour l'action de maîtrise des activités de circulation motorisée en espace naturel. Le poste de gestionnaire des ressources humaines a été pourvu par le recrutement de François Bunel, fonctionnaire. Le poste de technicien informatique est resté vacant pour un an, comme prévu, en attendant la confirmation de la mutation au conseil régional de Philippe Lucas (qui nous avait quittés en 2017). Nos trois jeunes mamans (responsable de pôle Diffusion des connaissances, chargée de projet événementiel depuis juin et chargée de projet Regain-Natura 2000) ont repris leur poste après leur congé maternité. Arcancia Clappe, chargée du programme espace valléen a quitté l'équipe. Après accord des élus, son poste ne sera pas remplacé, et sa mission, qui s'allège en fin de programme, a été répartie entre deux agents déjà présents (Jean Carmille et Luc Courtil).

Au 1^{er} janvier 2019, l'effectif sera donc en baisse à 37 emplois permanents répartis en :

- **25 agents titulaires,**
- **12 agents contractuels,**
- + 1 apprenti présent pour encore 8 mois,
- + 3 services civiques (écogardes).

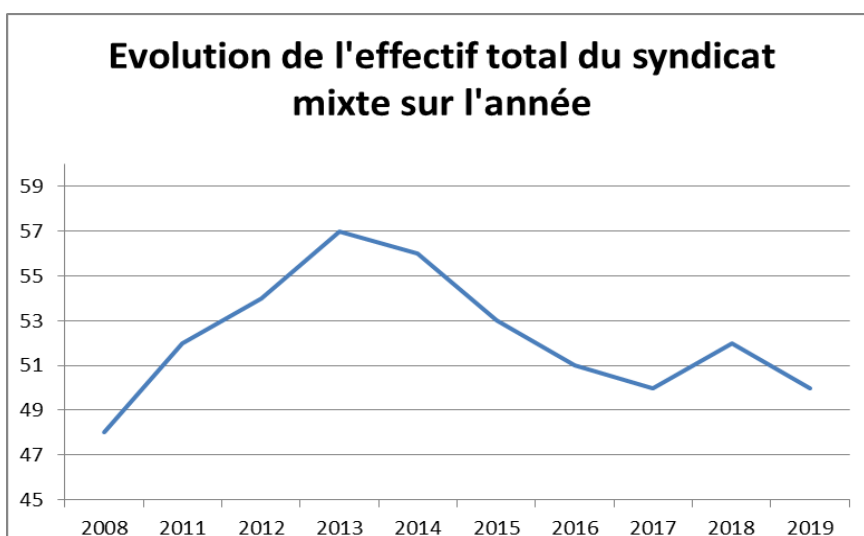
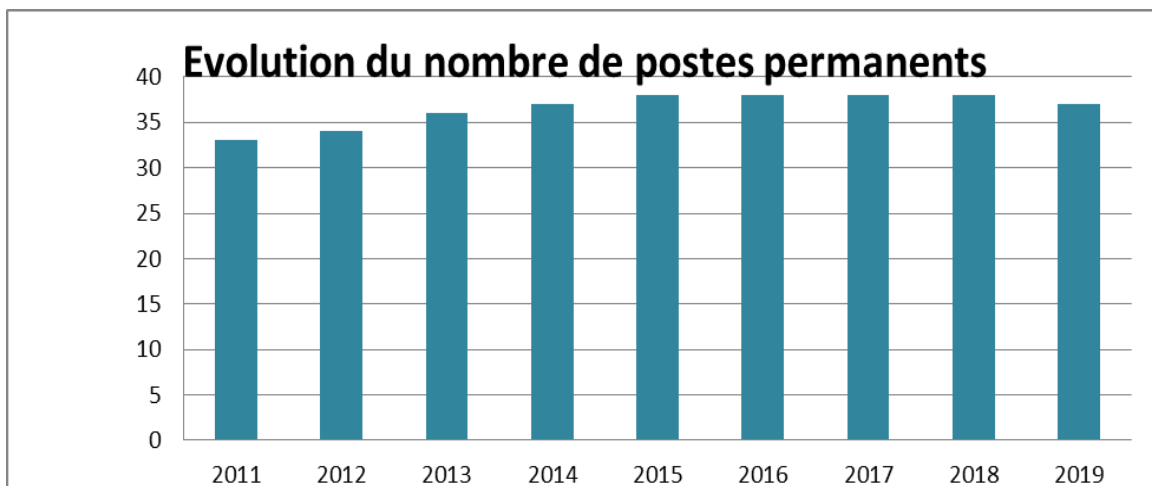
En plus de cette baisse légère de l'effectif global, le volume d'ingénierie globalement disponible sera légèrement en baisse lui aussi car plusieurs agents passeront à temps partiel (80 ou 90 %) pour raisons personnelles en 2019 (voir l'organigramme ci-joint) et le poste de technicien informatique qui sera pourvu à partir de février par Ivan Perret sera mutualisé avec la communauté de communes Lacs et gorges du Verdon à hauteur de 40 % de son temps.

À cet effectif permanent viendront s'ajouter, pendant la période estivale, des écogardes contractuels saisonniers (sur 2 à 6 mois pour les chefs de secteurs combinant d'autres missions (dépollution de sites, réseau radio, écoveille)) si nous obtenons les financements demandés ainsi que 3 services civiques sur 6 mois.

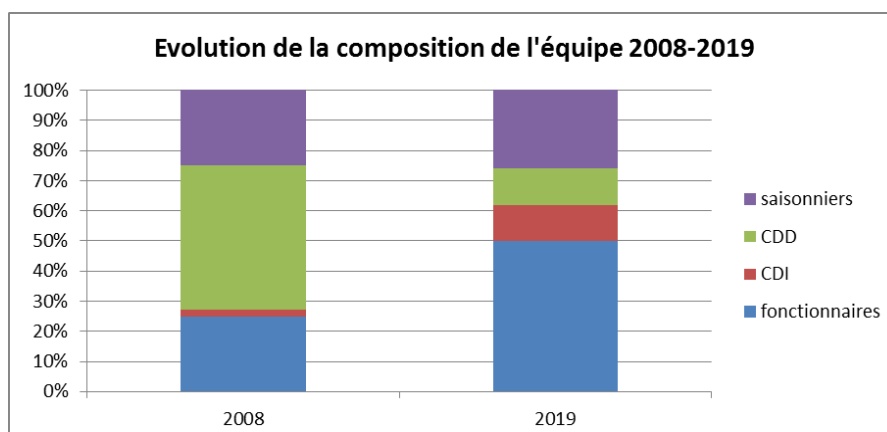
Cf. Proposition d'organigramme 2019 et de tableau des effectifs 2019 mis à jour en annexe.

Comme le confirment les graphiques figurant ci-après, **l'effectif des agents permanents du syndicat mixte est en baisse depuis 2 ans (2017-2018)**, même si l'effectif total (permanents + saisonniers) a connu une légère hausse en 2018 (52) en raison de l'embauche d'un plus grand nombre de saisonniers d'écogardes et de services civiques pour répondre au besoin des partenaires financeurs. **En 2019, on devrait voir également une baisse de l'effectif global**

(50) due à la baisse du nombre de contrats saisonniers écogardes pour tenter d'élargir le temps de présence des chefs de secteurs écogardes saisonniers (si les crédits en cours de mobilisation sont obtenus comme prévus).

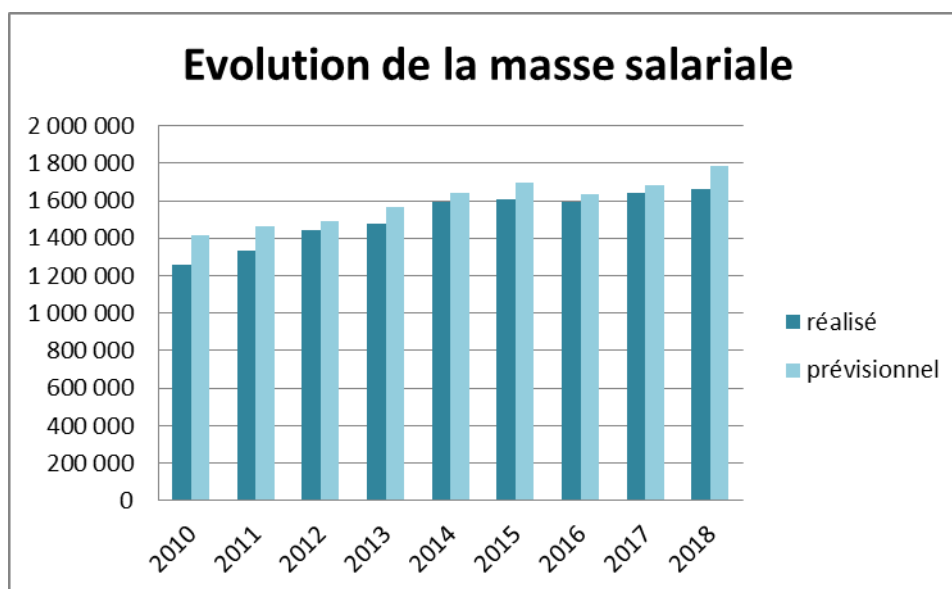


Enfin, comme on peut le voir ci-dessous, en 12 ans, la composition de l'équipe a également beaucoup évolué suite à la volonté exprimée par les élus et la direction de stabiliser l'équipe en offrant un statut plus pérenne aux agents travaillant sur les missions permanentes ou « cœur de métier » du Parc pour conserver, dans l'équipe et sur le territoire, les compétences et le savoir acquis par les agents au cours de leur expérience au Parc. Le turn over dans l'équipe a ainsi drastiquement évolué à la baisse en 12 ans (pour atteindre une moyenne de 1 à 2 agents par an, soit un maximum de 5%/an).



Évolution de la masse salariale :

L'évolution à la hausse de la masse salariale en 2018 est liée à l'embauche de plus de saisonniers écogardes et de 3 services civiques pour renforcer le dispositif écogardes (vidange du lac de Quinson, circulation motorisée, préparation des opérations de nettoyage/dépollution...). La différence entre le réalisé et le prévisionnel sur 2018 est liée aux postes vacants pendant plusieurs mois (technicien informatique, gestionnaire des ressources humaines...), au départ d'Arcancia Clappe (prévue sur l'année) et à la budgétisation sur l'ensemble de l'année de 3 postes recrutés seulement courant 2018.



La masse salariale sera stable en 2018, car malgré la baisse légère de l'effectif, il est nécessaire de prévoir les évolutions de carrière et des grilles indiciaires. De plus, le coût des 3 agents recrutés en cours d'année sera quand même budgété sur l'ensemble de l'année.

Financement des postes :

Globalement, la proportion de postes subventionnés est de 60 %. Ces financements pouvant varier de 20 % à 100 % du coût du poste.

Perspectives pluriannuelles concernant le financement des postes : la proportion de postes subventionnés avait augmenté ces dernières années en lien avec les différents programmes financiers ou appels à projet auxquels le Parc contribue ou répond qui apportent également plus de perspectives sur le moyen terme. Cependant la diminution importante des aides régionales en 2017 et 2018 sur le programme d'actions a fait évoluer cette tendance à la baisse. Des recherches de financements alternatifs sont en cours mais n'ont pas encore abouti sur toutes les missions.

Sur les postes permanents subventionnés prévus en 2019 :

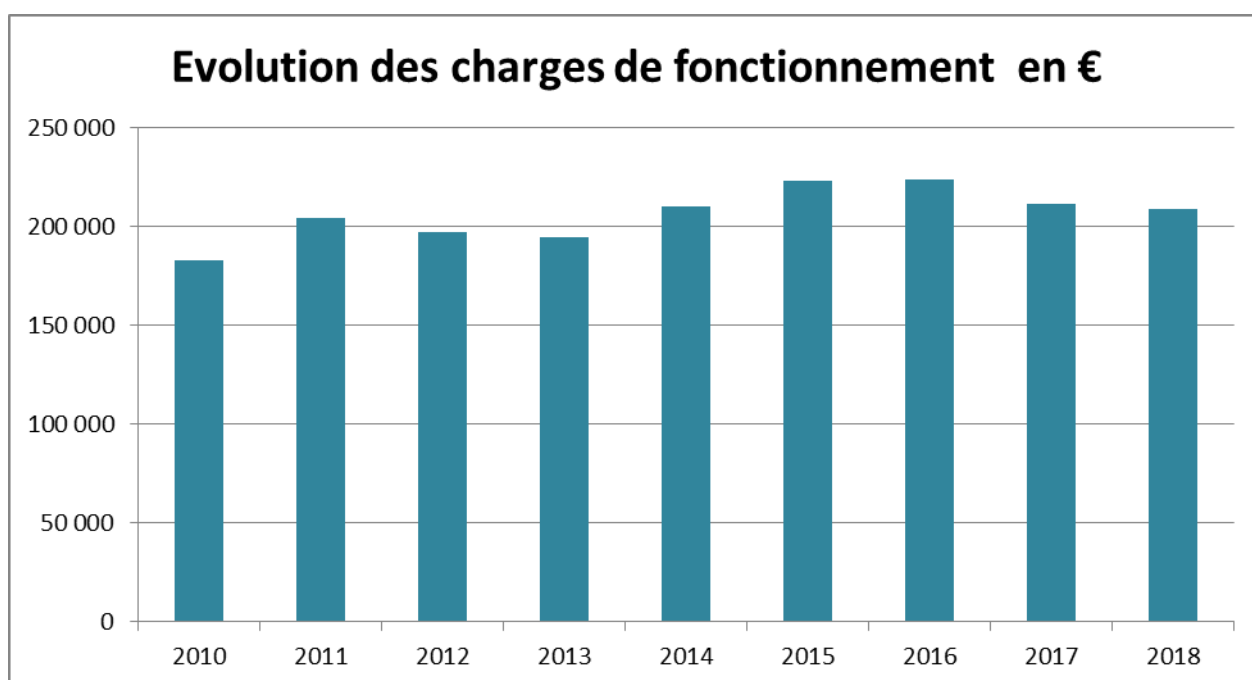
- 7 postes sont financés **par l'Agence de l'eau et le FEDER** dans le cadre du Contrat rivière sur 2016-2018 (5 postes du pôle Eau et 2 mi-temps sur Regain et médiation APN). Avec l'adoption du XI^e plan de l'Agence de l'eau, des menaces planaient sur ces financements, mais une bonne négociation menée en 2018 a permis de sécuriser la mobilisation possible de ces financements pour les années qui viennent. Cependant, une plus grande lourdeur administrative est à prévoir car l'Agence de l'eau souhaite désormais attribuer des aides pour des actions d'animations de 12 mois maximum, ce qui va nous obliger à déposer 7 dossiers de demandes de subvention en plus, chaque année.

- 3 postes sont financés **par l'État** par les crédits d'animation des démarches Natura 2000 (conventions pluriannuelles en cours de renouvellement après dépôt des dossiers fin 2018).
- 3 postes sont encore financés **par des financements européens en 2019** : (espaces agri-pastoraux et TVB jusqu'en avril, temps de travail pour l'animation du programme Espace valléen, mi-temps randonnée). Les dossiers de financement sont en cours d'instruction et une solution devra être trouvée pour financer la suite de la mise en place de la TVB.
- 1 poste (chargé de projet énergie) devrait pouvoir être financé en 2019 par le **pot commun créé avec la CCAPV grâce à la vente des certificats d'économie en énergie** récoltés suite aux projets de réhabilitation énergétique de bâtiments publics en 2018. Ce financement viendra compenser la perte du financement de ce poste par le plan régional pour l'emploi (PRE) de la Région qui s'est terminé fin 2018.
- 1 poste est financé **par le programme européen LEADER** (jusqu'en juin 2019), sur la valorisation/préservation des patrimoines bâtis. Des financements complémentaires sont en cours de recherche auprès de la Région ou via des prestations à développer pour les communes.
- 5 postes (3 ETP) seront financés **par la Région** dans le cadre du programme d'actions de la convention d'objectifs (dont les animatrices du programme éducatif, le coordinateur des écogardes, le mi-temps chef de secteur et le mi-temps agent entretien des espaces ouverts au public du domaine de Valx)
- 3 postes sont financés par la dotation de la DREAL (patrimoine naturel, urbaniste, évaluation).
- 17 postes (15 ETP) seront **en tout ou partie à la charge du syndicat** (dont 1 mi-temps Régie qui sera partiellement financé au travers d'actions ou par les prestations générées par l'AMO d'actions communales, 1 mi-temps entretien, 1 mi-temps d'agents technique, 60 % du technicien informatique).

Comme nous l'avons vu précédemment, on peut souligner que cette amélioration dans la visibilité des financements mobilisables par le Parc, ces dernières années, et la volonté de dé-précarisation des agents du Parc exprimée par les élus a permis une nette évolution dans le statut des employés du Parc ; ceci ne pourra pas être poursuivi dans l'avenir proche au vu des incertitudes sur les financements.

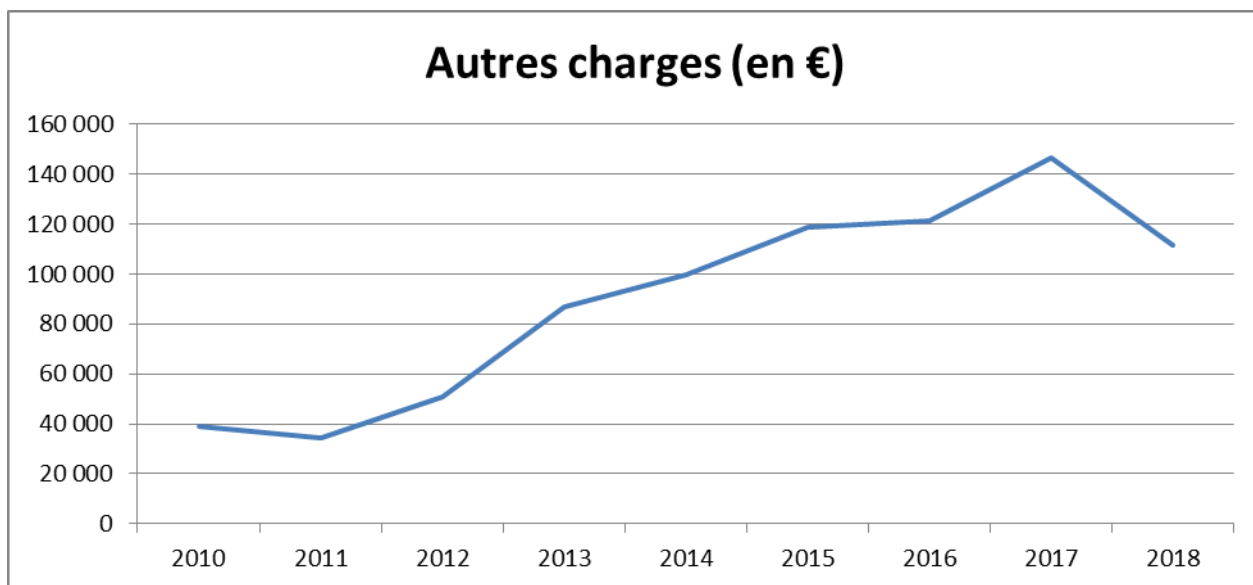
3-2 Évolution des charges de fonctionnement :

Depuis 2011, les charges de fonctionnement fluctuent entre 195 000 et 224 000 euros. Les efforts sont constants pour veiller à une gestion rigoureuse de ces dépenses.



On peut noter leur augmentation perceptible en 2015 et leur maintien en 2016 : ceci s'explique par le démarrage de nouvelles missions (TVB, GEMAPI...) mais aussi par le fait que de plus en plus de dépenses du Parc ne sont plus subventionnées car le nombre d'actions entièrement autofinancées augmente. Leurs coûts sont imputés sur nos charges de fonctionnement (exemple en 2016 : le programme de communication).

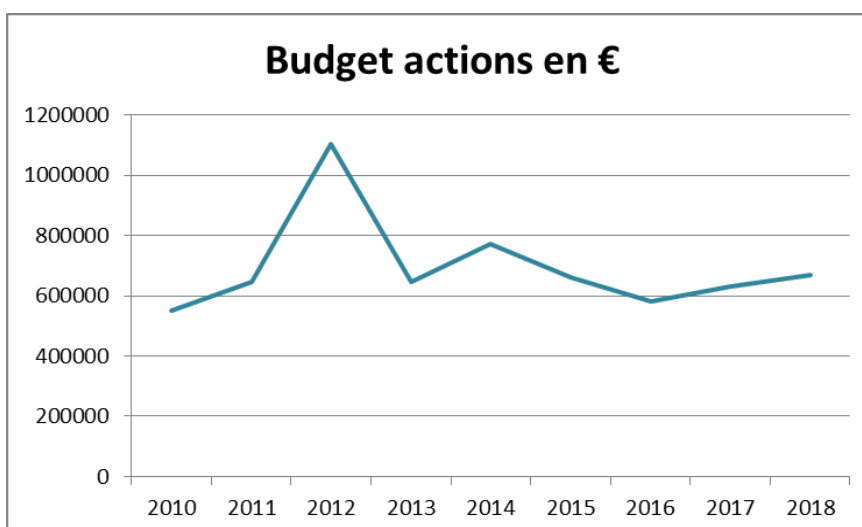
Malgré la baisse des subventions sur actions qui impacte (à la hausse) la ligne charges de fonctionnement courant, le syndicat a réussi à maintenir son niveau de 2017, ceci, grâce en particulier à l'arrêt du contrat de location de la salle de réunion de l'Aiguère, à des économies faites lors du renouvellement des marchés assurances du Parc et la baisse des frais de colloques et séminaires (pas de manifestation fédérale à Bercy village en 2018).



Notons une évolution à la baisse des autres charges de gestion en 2019, sachant qu'en 2018 le syndicat avait exceptionnellement dû verser 44 724 euros à l'Area, suite au protocole transactionnel pour solder le contentieux sur la passerelle de l'Estellié. On y retrouve la subvention au conseil de développement, la dotation de fonctionnement à la Régie, les actions mutualisées en interparcs, les indemnités aux élus, les chèques-cadeaux de l'équipe.

3-3 Évolution du budget de fonctionnement consacré aux actions :

Les dépenses relatives aux actions réalisées se situent entre 600 et 800 000 euros (sauf l'année 2012, à laquelle s'ajoute le budget d'organisation du Congrès des Parcs) :



Comme le montre ce graphique, le budget consacré aux actions est fluctuant et connaît des cycles liés au rythme de vie des actions et des programmes financiers. Ainsi certaines années voient de nombreuses actions se solder, d'autres années sont davantage consacrées à la conception des projets et à la recherche de financements. On note un pic en 2012, lié à l'organisation du Congrès des parcs.

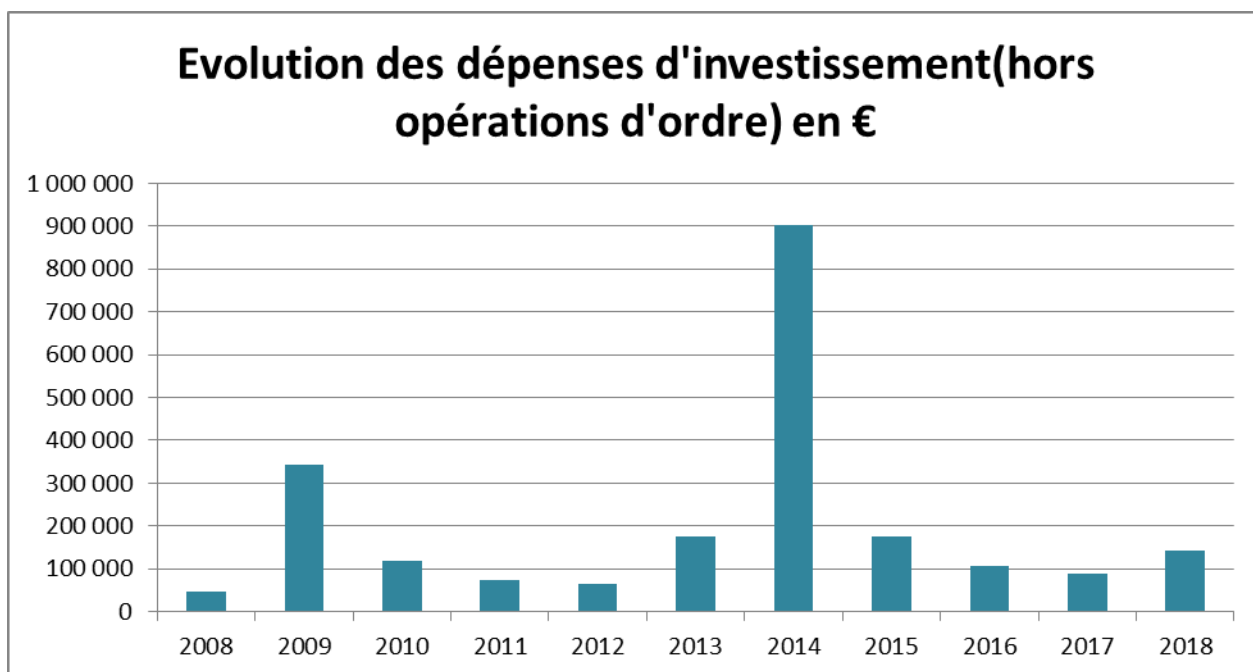
Pour 2019 : il est prévu une **stabilisation du budget consacré aux actions** qui s'explique de plusieurs manières :

- 1 Malgré l'arrêt de certaines actions (inventaires naturalistes, portail culturel La Mescla...) et la diminution du nombre d'actions proposées par les commissions,
- 2 Plusieurs actions importantes démarrées en 2016, telles que la déclinaison de la TVB, la définition d'un plan de gestion sédimentaire du haut Verdon, la préparation de la nouvelle déclaration d'intérêt général pour les travaux d'entretien de la ripisylve, se sont soldées en 2018 ou vont l'être début 2019.
- 3 **La plupart des dépenses liées à la révision de la charte sont prises en charge directement par la Région** (contribution au diagnostic de territoire par les universités et les agences d'urbanisme) et ne transitent donc pas par le budget du Parc.
- 4 La plupart des **projets de grande ampleur financière n'ont plus vocation à apparaître dans le budget principal** du syndicat mais sont déjà affichés dans le budget Régie pour les projets de mise en œuvre de l'Opération grand Site et le seront dès 2020 dans le budget GEMAPI pour les projets d'entretien de cours d'eau et des digues, de restauration du Colostre...

3-4 Les investissements :

Évolution des dépenses d'investissement :

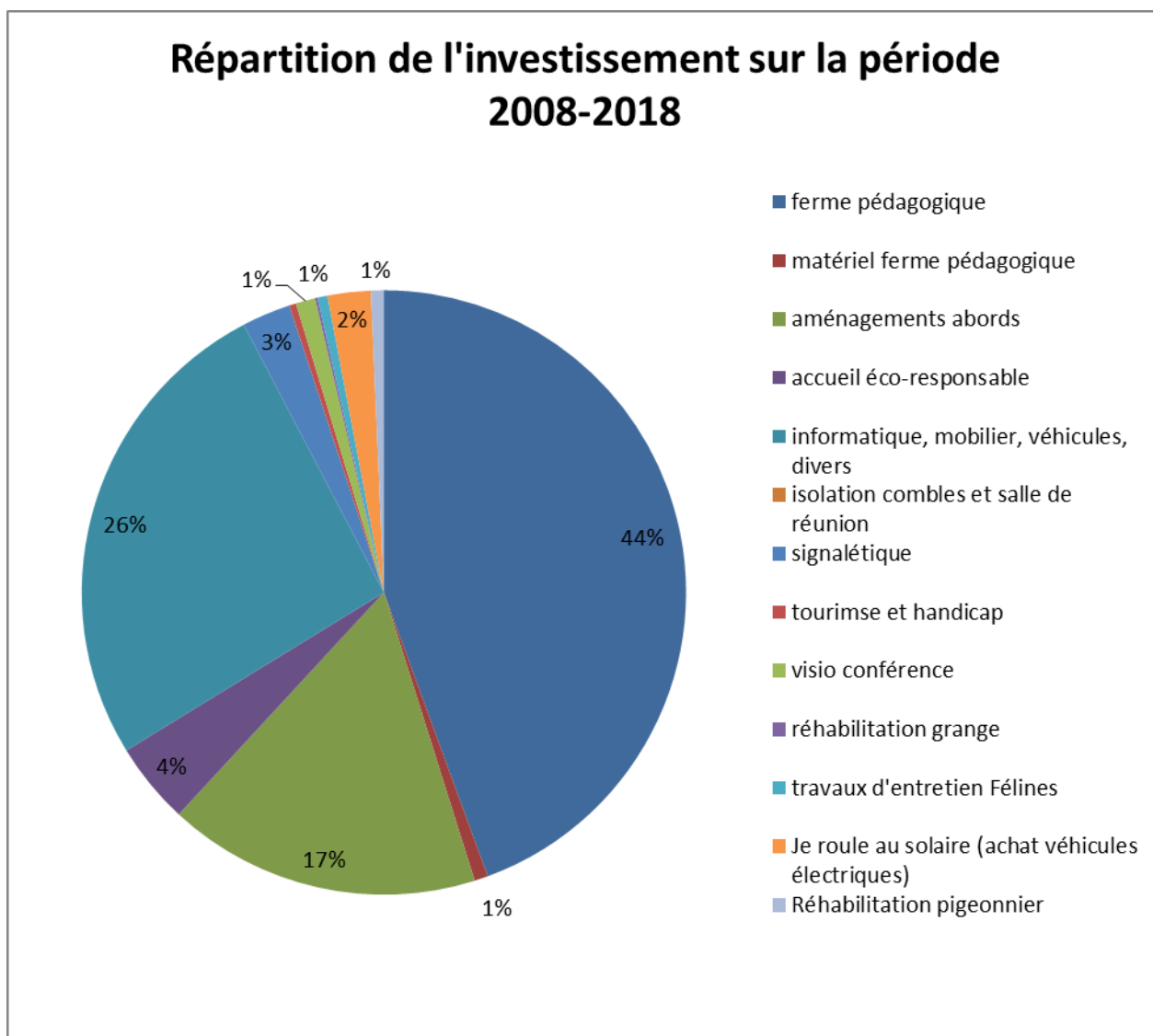
Les dépenses d'investissement sont faibles car le syndicat n'a pas vocation à réaliser directement des aménagements. Elles ont été en moyenne de 203 000 euros par an entre 2008 et 2018, avec de grosses variations d'une année sur l'autre, en fonction des projets.



Les principaux investissements réalisés ces dernières années en dehors des besoins matériels liés au fonctionnement (informatique, véhicules) ont porté sur les aménagements du domaine de Valx :

- aménagement des abords, (aire de stationnement, accès...),
- améliorations des conditions de travail dans les locaux,
- réhabilitation de la bergerie et création de la ferme pédagogique.

Le total cumulé des dépenses d'investissement entre 2008 et 2016 (hors opérations d'ordre) est de 2 240 182 euros. Elles se répartissent ainsi :



En dehors des équipements liés au fonctionnement (ordinateurs, véhicules...), ces investissements ont été financés généralement à 80 %.

Principales dépenses d'investissement envisagées en 2019 :

Cette situation va évoluer puisque plusieurs décisions récentes vont amener le syndicat à porter de plus en plus d'opérations d'aménagement. Ainsi la régie d'aménagement et de gestion des sites naturels touristiques, dotée de son propre budget annexé à celui du syndicat, et la décision de portage du projet de restauration du Colostre, qui préfigure un éventuel transfert de compétence GEMAPI, génèrent des **engagements pluriannuels** sur les opérations suivantes :

- **Travaux d'aménagements de sites dans le cadre de la régie** : cf. partie suivante consacrée au budget de la régie ;
- **Opération de restauration hydro morphologique du Colostre** : pour un coût total des différentes phases : 4 964 000 €. Première phase budgétée sur 3 ans à partir de 2016 (secteurs Saint-Martin-de-Brômes et Allemagne-en-Provence) pour un montant de 1 164 000 € subventionné à 100 % par l'Agence de l'eau et le programme FEDER. Il faut noter cependant qu'une partie importante des dépenses sera inscrite dans la section fonctionnement car elles correspondent à des travaux d'entretien, travaux prévus en 2019.

- **Plan de gestion des domaines de Valx et Félines.** Les deux domaines, propriétés du Conservatoire du littoral, sont gérés par le Parc. À ce titre, les différents corps de bâtiments sont sous la responsabilité du syndicat mixte (cession de droits réels).

Sur le domaine de Valx, les 3 bâtiments principaux sont la bastide (bureaux actuels de la maison du Parc), la bergerie (actuellement ferme pédagogique) et l'ancienne ferme dite Reborny. Les travaux de restauration de la bergerie et de création d'une ferme pédagogique sont réalisés. D'autre part, en 2016, les recherches de financements ont abouti, ce qui nous a permis de lancer les études en 2017 pour **restaurer une partie de l'ancienne ferme Réborny**, les travaux étant programmés en 2019 (travaux de confortement des toitures et de la structure et la réhabilitation d'une partie du corps de ferme, **l'ancienne grange**, en salle de réunion) pour un coût estimé à 259 500 € HT.

En 2019, devraient également être réalisés le **renforcement des planchers du 1^{er} étage** de la bastide (coût estimé à 35 000 € HT) ainsi que le **remplacement des 25 gradines** qui permettent de se rendre du parking à la maison du Parc, pour un coût total de 9 750 € HT qui sera financé par la Région en 2018.

Sur le domaine de Félines, sont présentes également deux fermes : une, refaite à neuf par le Conservatoire, est louée aux chevriers, et l'autre constituée de deux appartements et un studio est utilisée pour loger les stagiaires et les saisonniers + un appartement est loué à une employée du Parc chargée d'en faire le suivi. Des **travaux d'entretien** des appartements se poursuivront en 2019.

PATRIMOINE DU SYNDICAT MIXTE :

Le syndicat mixte de gestion du PNR Verdon, au regard d'autres collectivités, possède un patrimoine limité aux besoins de fonctionnement de l'équipe et aux bâtiments situés sur le domaine de Valx-Félines.

Bâtiments sur les domaines de Valx-Félines : convention de cession de droits réels du Conservatoire du littoral au bénéfice du Parc : bastide de Valx, bergerie, ancienne ferme (dont grange), les 2 fermes de Félines.

En 2019, des travaux sont envisagés (cf. ci-dessus).

Véhicules : 7 véhicules (dont un véhicule de terrain qui devrait être l'objet d'une mise à la casse et d'un remplacement en 2019).

Parc informatique : Soixantaine d'ordinateurs + 1 serveur + 4 imprimantes.

- ➔ En raison de la vacance du poste de technicien informatique, seuls les petits investissements indispensables au fonctionnement du réseau et des postes ont été opérés en 2018. Il sera donc nécessaire de **prévoir en 2019 le remplacement d'une dizaine de postes et l'achat d'une solution de sauvegarde externalisée** de toutes les données du Parc à la ferme caprine, grâce à la fibre qui a été installée en 2018. L'ensemble de ces achats est estimé à 18 000 €.
- ➔ Le cœur de notre système d'information, c'est-à-dire notre **infrastructure réseau complète est aujourd'hui à remplacer** car âgée de 7 ans (après deux extensions de garanties) et elle ne sera plus sous garantie en octobre 2019. Un dossier de financement a été déposé en 2018 auprès de la Région qui a accepté de financer ce renouvellement indispensable au fonctionnement de l'équipe et du Parc. Son coût est de 45 100 € HT.

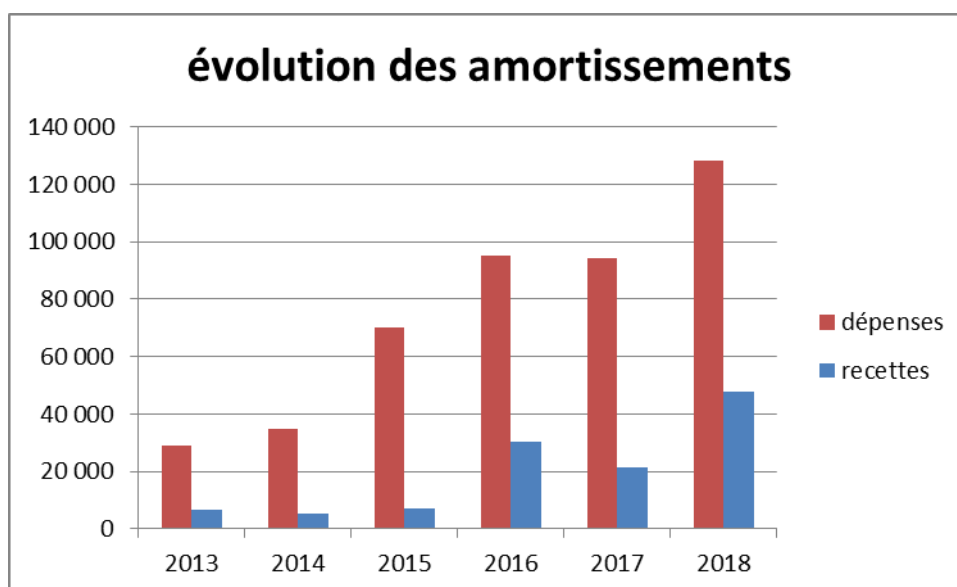
Passerelle de l'Estellé : des travaux d'entretien ont été réalisés en 2015, RAS pour 2019.

Divers : Mobilier de bureau, matériel d'entretien des domaines (débroussailleuse, brouette électrique, etc.). L'acquisition d'un défibrillateur automatique est prévue pour 2019.

AMORTISSEMENTS :

Obligatoires pour le syndicat mixte depuis le budget 2010. Cependant, en cas de subventions obtenues sur de l'investissement, il est nécessaire pour le parc d'amortir les dépenses ET les recettes correspondantes.

Évolution des amortissements depuis 2013 :



Depuis l'exercice 2018 : démarrage de l'amortissement (en dépenses et en recettes) de la ferme pédagogique (sur 25 ans) : $966\,000\text{ €} / 25\text{ ans} = 38\,640\text{ € /an}$.

À compter de 2019 : démarrage de l'amortissement des travaux d'amélioration de l'accueil et aménagements écoresponsable de la maison du Parc et de ses abords (en dépenses et en recettes) : $94\,600\text{ €} / 10\text{ ans} = 9\,460\text{ € par an}$.

3-5 Endettement :

Pas d'emprunt à ce jour.

3-6 État des provisions constituées :

Provision pour éventuel licenciement des CDI = 30 000 € / an depuis 2013 (total 120 000 €).

- ➔ Maintien de la provision, mais arrêt du provisionnement annuel systématique depuis 2016. Aucune provision supplémentaire n'a donc été constituée en 2018 et aucune ne sera proposée en 2019.

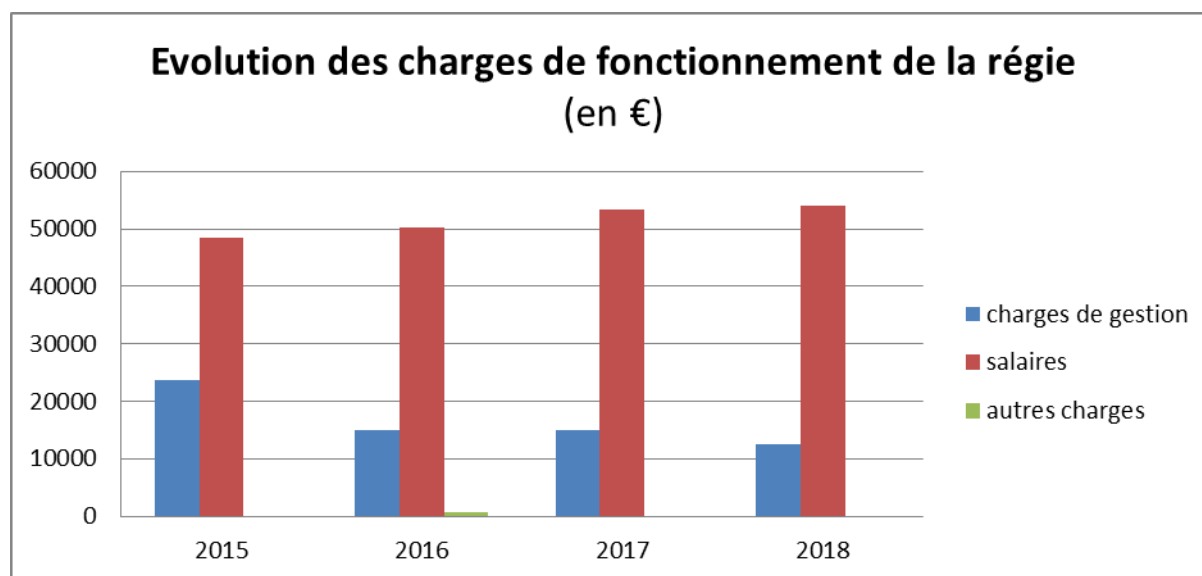
4- Le budget de la régie d'aménagement et de gestion des sites naturels fréquentés du Verdon

Créée en 2014, la régie a été dotée de son premier budget en 2015.

4-1 La section de fonctionnement

La section de fonctionnement permet d'assurer son animation, sa gestion auxquels s'ajoutent des contributions administratives et comptables du Parc et quelques frais divers (dont l'adhésion au Réseau des Grands sites de France).

En 2015, la régie a assuré des travaux d'entretien de la passerelle de l'Estellié et, en 2016, la réalisation d'études sur des aménagements de sites à venir, ainsi que la définition des conditions de mise en place du réseau radio finalisé en 2017. L'année 2018 a vu la montée en charge des actions confiées à la régie avec l'accompagnement par l'équipe des travaux d'aménagement de belvédères, le lancement de plusieurs études d'aménagements de sites, l'installation de panneaux de signalisation et le complément d'installation de relais du réseau radio pour couvrir l'Ouest du Parc. Le montant total de la section de fonctionnement était de 72 120 € en 2015, de 65 697 € en 2016 et de 80 819 € en 2017. **En 2018, il a été de 80 849 €** et l'ensemble des dépenses prévues a été réalisé (79 041 €) et se répartit ainsi :



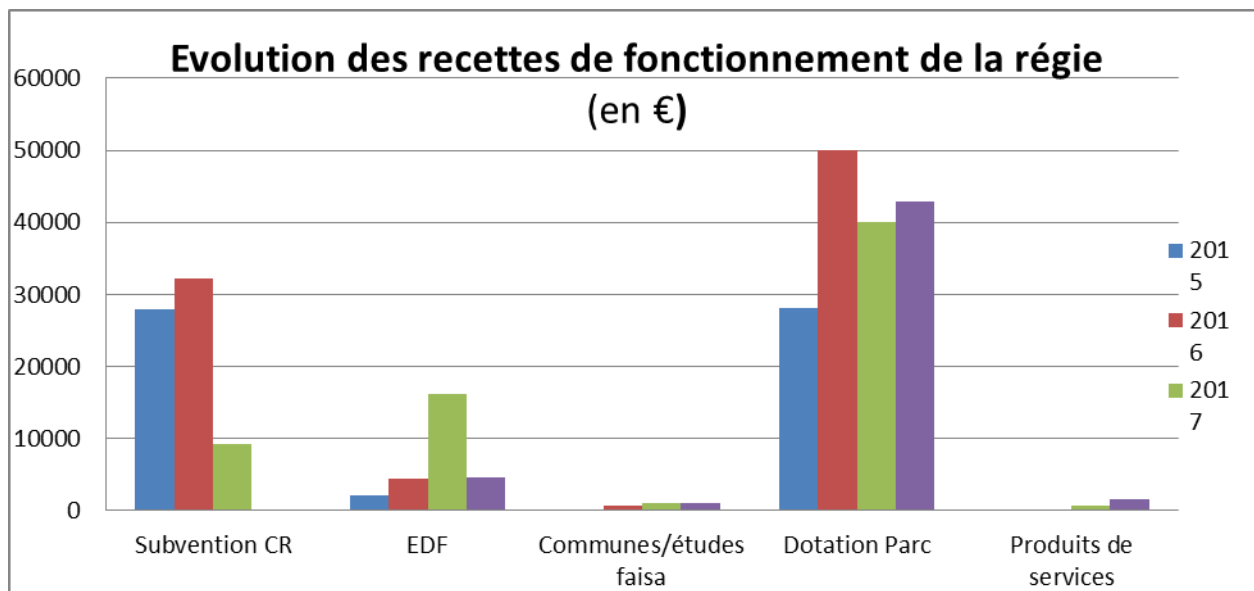
À noter qu'en 2019, le temps de travail dédié à l'animation et au fonctionnement de la régie augmente avec 1,5 ETP (un chargé de gestion à plein-temps et un chargé de travaux) pour répondre au besoin de renforcer l'ingénierie nécessaire à la définition et la validation du modèle juridique et économique des grands projets envisagés (route des Crêtes, aménagement du Point sublime, et autres projets OGS).

L'augmentation du temps de travail va faire progresser les dépenses d'ingénierie et de fonctionnement sur 2019. De plus, plusieurs études stratégiques importantes vont se finaliser ou démarrer en 2019, notamment sur les gorges du Verdon.

Les ressources : la régie n'a pas de cotisations spécifiques, elle est alimentée par des dotations (du Parc), des aides (EDF) et sur actions (DREAL, Conseil régional, Europe...). Lorsque ses prestations vont au-delà du simple accompagnement, la régie peut réaliser des études de faisabilité ou des prestations d'accompagnement pour le compte des membres du Parc. Ces études ou missions payantes généreront à l'avenir quelques recettes propres

(cf. ci-après). Depuis 2017, sont également perçues les premières redevances d'utilisation du réseau radio (1 520 € en 2018) qui devraient se développer encore en 2019.

Depuis 2017, le fonctionnement de la régie a été affecté par les **baisses de subventions de la Région**, compensées par des **dotations exceptionnelles de fonctionnement du Parc à la régie**, à savoir 42 859 € en 2018 (prélevés sur le budget général du Parc et non remboursables).



Sur 2019, la régie va générer de **nouvelles recettes** grâce à une mission d'AMO, menée par notre chargé de travaux, pour le compte de la commune de Saint-Julien-le-Montagnier (recettes estimées = 20 000 € TTC sur l'ensemble de la mission).

Ensuite, le renfort de l'ingénierie nécessaire au montage juridique et financier des projets évoqué ci-dessus (passage de 1 à 1,5 ETP en 2019) sera possible grâce à la **mobilisation de crédits d'animation annuelle de notre programme Espace valléen** (« Voir le Verdon en grand »), apportés par l'Europe et la Région, qui financent les projets de l'Opération Grand site dont l'accompagnement est confié à notre chargé de gestion.

4-2 La section d'investissement

- En 2018, la régie a réalisé l'aménagement des premiers belvédères des gorges du Verdon : **belvédères de la Dent d'Aire et du col d'Illuire**. Les travaux ont été réalisés pour un montant de 193 012 € TTC. Leur inauguration a eu lieu en début d'été 2018 et la qualité des travaux réalisés a été saluée par tous les partenaires. Seules quelques réserves mineures restent encore à lever sur celui du col d'Illuire pour clore définitivement le dossier. Le financement est assuré par des aides croisées entre l'État (OGS), la Région, les 2 départements 04 et 83. L'autofinancement est apporté par les communes de La Palud et d'Aiguines, le département 04 et la régie.
Ce projet prévoit aussi la mise en place d'une nouvelle signalétique sur la route des Crêtes et à son entrée. Ce projet démarré en 2018 va se finaliser début 2019.
- L'année 2018 a vu aussi le **développement du réseau radio sécurité Verdon**. Cette extension sur la partie ouest du territoire du Parc (en particulier sur les gorges et lacs du bas Verdon) se finalisera au premier semestre 2019. Cette extension se représente un coût de 75 000€, financé à 80 % par la Région, dont la moitié reste à réaliser en 2019.
Une récente sollicitation du département du Var pour connecter à notre réseau radio ses bornes d'appel de secours présentes sur le sentier de l'Imbut et en bord de RD 71 est à l'étude. Cela impliquerait en effet une évolution des coûts de fonctionnement du réseau pour assurer un service permanent et demanderait des

compléments d'investissement. Différents scénarios vont être discutés en conseil d'exploitation de la régie du mois de janvier.

- Les travaux **d'aménagement et de valorisation du Point sublime/couloir Samson** ont été engagés en 2018 avec la réalisation du programme et des premières études d'aménagement (coût total de 154 250 € HT financés à 80 %). Ces études se termineront au printemps 2019 et le permis d'aménager sera déposé ensuite. Les travaux d'aménagement commenceront en 2020.
Pour ces travaux, un dossier de demande de subvention pour l'aménagement du Point sublime (1 127 149 € HT) a été déposé en novembre 2018 dans le cadre du programme Espace valléen et de l'Opération Grand Site. Un dossier complémentaire pour les travaux au niveau du couloir Samson sera déposé courant 2019. Pour la réalisation de ce projet, il est prévu que le Parc se porte acquéreur de quelques parcelles aujourd'hui privées (en cours de négociation). De plus, un travail est actuellement engagé pour définir un accord précisant la répartition des rôles et les modalités de gestion futures de l'équipement (entretien de l'ensemble du site, gestion des parkings et de l'accueil...) avec la commune de Rougon et le département des Alpes-de-Haute-Provence.
- **L'aménagement des sites d'embarquements/débarquements eau vive sur le moyen Verdon** a été engagé en 2018 avec le démarrage de l'étude avant-projet (montant de l'étude avant-projet jusqu'au permis d'aménager = 60 000 € TTC. Cette étude se poursuivra sur le premier semestre 2019. Au cours de l'année 2019, le coût des travaux et le plan de financement de ceux-ci seront définis. Ces projets sont inscrits dans le programme Espace valléen et le Contrat rivière Verdon 2.
- **Le réaménagement et l'installation d'équipements d'interprétation sur trois autres belvédères (Cavaliers-Fayet, Trescaire, Guègues)** seront étudiés en 2019-2020. Ce projet est inscrit dans le programme Espace valléen porté par le Parc. Coût des études d'aménagement = 41 101,89 € HT. Les études seront engagées sur le deuxième semestre 2019.
- En 2019 sera enfin menée une **réflexion globale sur le devenir de la route des Crêtes**. Cette étude sera menée sur l'ensemble de l'année et permettra la définition d'un projet partagé avec l'ensemble des partenaires et les habitants du Grand Site. Cette étude estimée à 80 000 € TTC est financée par la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, le département des Alpes-de-Haute-Provence et dans le cadre d'un partenariat exceptionnel et nouveau avec la Banque des Territoires (Caisse des Dépôts et Consignation).

Le budget d'investissement de la régie doit également intégrer **ses premières dépenses amortissements** à hauteur 8 320 € pour 2018. Ils devraient augmenter en 2019 (avec le renfort des installations du réseau radio mise en place en 2018 et qui sera soldé en 2019).

L'ensemble des dossiers portés en investissement par la régie étant financés par des subventions, l'essentiel des recettes d'investissement correspondant aux opérations engagées en 2018 seront perçues en décalé en 2019 après le solde des dépenses déjà réalisées et engagées en 2018.